



# RAPPORT D'ACTIVITE

## Site Natura 2000 FR9112004

### Hautes Garrigues du Montpelliérais



# Année 2015



Maître d'ouvrage :

---

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault  
Suivi de la démarche : Mathieu Péretti

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de L-R  
Suivi de la démarche : Nathalie Lamande

Animateur Natura 2000 :

---

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup  
Hôtel de communauté  
25, allée de l'Espérance  
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières  
Tel : 04.67.55.17.00  
Mail : grandpicsaintloup@ccgpl.fr

Crédits photographiques :

---

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup



Table des matières

<b>1- Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>2- Présentation du programme d'animation (1<sup>er</sup> janvier 2015/31 mai 2015).....</b>	<b>7</b>
<b>3- Mise en œuvre des actions du Docob.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob.....</b>	<b>8</b>
<b>2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication .....</b>	<b>10</b>
<b>3. Suivi de la mise en œuvre du Docob.....</b>	<b>13</b>
<b>4. Mise à jour du Docob .....</b>	<b>15</b>
<b>5. Veille environnementale.....</b>	<b>16</b>
<b>6. Relations avec les services de l'Etat .....</b>	<b>18</b>
<b>7. Etudes .....</b>	<b>19</b>

Le Document d'Objectif du site Natura 2000 FR9112004 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » a été validé par le Comité de Pilotage final du 23 septembre 2013 et approuvé par arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-12-03610 du 02 décembre 2013.

Le premier Comité de Pilotage « Animation » réuni le 23 septembre 2013 a désigné **la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, structure animatrice**, et **M. Philippe DOUTREMEPUICH**, Maire de Causse de la Selle, président du Comité de Pilotage.

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du Docob. Le présent document couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015.

## 1- Préambule

20 espèces inscrites à la directive Oiseaux sont nicheuses sur ce site de 45 000 hectares.

ESPECES	EFFECTIFS	TENDANCE	ETAT DE CONSERVATION DU SITE	
			Population	Habitat d'espèce
Aigle de Bonelli	3	Diminution	Défavorable	Défavorable
Circaète Jean le Blanc	26-50	Stable	Bon	Moyen
Fauvette pitchou	876-1777	Diminution?	Défavorable	Défavorable
Grand duc d'Europe	12-16	Stable	Bon	Moyen
Aigle royal	1	Augmentation	Bon	Bon
Bruant ortolan	300-600	Diminution	Défavorable	Défavorable
Busard cendré	8-16	Instable	Défavorable	Défavorable
Rollier d'Europe	36-57	Stable	Bon	Bon
Engoulevent d'Europe	1123-2205	Inconnue	Bon	Bon
Pipit rousseline	117-445	Diminution	Défavorable	Défavorable
Alouette lulu	658-977	Inconnue	Bon	Bon
Bondrée apivore	8-15	Augmentation?	Bon	Moyen
Vautour moine	0-1	Augmentation	Bon	Défavorable
Faucon pèlerin	4-6	Augmentation	Bon	Moyen
Martin pêcheur d'Europe	4-7	Stable	Moyen	Moyen
Crave à bec rouge	2-4	Diminution	Défavorable	Défavorable
Milan noir	12-20	Augmentation	Défavorable	Moyen
Outarde canepetière	0-2	Inconnue	Moyen	Moyen
Oedicnème criard	0-10	Inconnue	Moyen	Moyen
Pie grièche écorcheur	< 10	Diminution	Défavorable	Défavorable

En fonction de l'Etat de conservation de la population de ces espèces, de leurs habitats et de la représentativité de la ZPS au niveau régional, les actions à mettre en place ont été priorisées.

5 espèces sont de priorité d'actions très forte, 6 de priorité forte et 9 de priorité modérée.

Code	Espèces	Etat de conservation sur la ZPS		Niveau de priorité d'actions
		Population	Habitats de l'espèce	
A093	<b>Aigle de Bonelli</b>	Défavorable	Mauvais	<b>Très fort</b>
A379	<b>Bruant ortolan</b>	Défavorable	Défavorable	<b>Très fort</b>
A084	<b>Busard cendré</b>	Défavorable	Défavorable	<b>Très fort</b>
A346	<b>Crave à bec rouge</b>	Mauvais	Mauvais	<b>Très fort</b>
A079	<b>Vautour moine</b>	Moyen	Moyen	<b>Très fort</b>
A091	<b>Aigle royal</b>	Bon	Moyen	<b>Fort</b>
A080	<b>Circaète Jean-le-Blanc</b>	Bon	Moyen	<b>Fort</b>
A302	<b>Fauvette pitchou</b>	Défavorable	Défavorable	<b>Fort</b>
A215	<b>Grand-duc d'Europe</b>	Moyen	Moyen	<b>Fort</b>
A255	<b>Pipit rousseline</b>	Défavorable	Défavorable	<b>Fort</b>
A231	<b>Rollier d'Europe</b>	Bon	Bon	<b>Fort</b>
A246	<b>Alouette lulu</b>	Bon	Bon	<b>Modéré</b>
A072	<b>Bondrée apivore</b>	Bon	Moyen	<b>Modéré</b>
A224	<b>Engoulevent d'Europe</b>	Bon	Bon	<b>Modéré</b>
A103	<b>Faucon pèlerin</b>	Moyen	Bon	<b>Modéré</b>
A229	<b>Martin pêcheur d'Europe</b>	Moyen	Moyen	<b>Modéré</b>
A073	<b>Milan noir</b>	Moyen	Moyen	<b>Modéré</b>
A133	<b>Œdicnème criard</b>	Moyen	Moyen	<b>Modéré</b>
A128	<b>Outarde canepetière</b>	Bon	Bon	<b>Modéré</b>
A338	<b>Pie grièche écorcheur</b>	Moyen	Moyen	<b>Modéré</b>

Pour des raisons de nouvelle programmation des fonds FEADER, les subventions liées à l'animation ont été partagées en deux périodes. Le bilan d'activité respecte ce partage.

## 2- Présentation du programme d'animation (1<sup>er</sup> janvier 2015/31 mai 2015)

Le programme d'animation 2015 sur la première partie de l'année est composé des actions suivantes :

### 1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

- ✓ Signature de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
- ✓ Concertation et recensement des bénéficiaires
- ✓ Mise en place de MAEC

### 2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

- ✓ Communication et sensibilisation sur les MAEC
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ Site Internet
- ✓ Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ Participation aux réunions et événements des PNA
- ✓ Rédaction de communiqué de presse, articles....
- ✓ Sensibilisation des scolaires
- ✓ Sensibilisation des APN
- ✓ Assurer une présence de terrain

### 3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

- ✓ Suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ Renseignements de l'outil SUDOCO
- ✓ Rapport annuel d'activité
- ✓ Etablissement de la programmation financière
- ✓ Rechercher des financements complémentaires

### 4. Mise à jour du Docob

- ✓ Mise à jour du Docob

### 5. Veille environnementale

- ✓ Information et conseils aux communes
- ✓ Information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ Participation à la vie de Réseau
- ✓ Collecte de données naturalistes

### 6. Relation avec les services de l'Etat

- ✓ Réunion avec services de l'Etat

### 7. Etudes prévues au Docob

- ✓ Etude : domaines vitaux
- ✓ Etude : électrocution

### 3- Mise en œuvre des actions du Docob du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015

#### 1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 9 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 2 jours pour la signature de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
- ✓ 3 jours pour la concertation et recensement des bénéficiaires
- ✓ 4 jours pour la mise en place de MAEC (optimisation agroenvironnementale de la contractualisation, suivi et accompagnement des exploitants)

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 10.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : + 1.125 jours

Dans le cas de la mise en œuvre de la contractualisation, plus de temps a été nécessaire à l'accompagnement des agriculteurs pour les MAEC du fait de la nouvelle programmation qui était inconnue des éleveurs souhaitant s'engager.

Pour les chartes N2000, du fait de la charge de travail nécessaire à la mise en œuvre des MAEC, la charte N2000 avec les chasseurs n'a pas été signée pendant cette période de l'animation mais début juin 2015.

CONCERTATION ET RECENSEMENT BENEFICIAIRE MAEC ET CONTRATS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, terrain, mail avec exploitants agricoles				
<b>Date</b>	2015 : 21 et 26/01 ; 16,18 et 20/02 ; 04, 12,16, 17, 24, 25 et 30/03 ; 16/04	<b>Temps passé</b>	2.25 j	<b>Coût</b>	450 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR</b>					

SIGNATURE DE LA CHARTE N2000		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, mail ...				
<b>Date</b>	2015 : 05, 27, 28 et 29/05	<b>Temps passé</b>	0.5 j	<b>Coût</b>	100 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 1 : Photographie des chartes signées</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.5 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.5 JOURS</b>					

Rapport d'activité – ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015

<b>MAEC : OPTIMISATION AGROENVIRONNEMENTALE ET ACCOMPAGNEMENT AGRICULTEUR</b>		<b>NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS</b>			
<b>Descriptif de l'action</b>	Echange avec opérateur PAEC et animateur SIP				
<b>Date</b>	2015 : 13, 19/01 ; 19, 24,25 et 26/03	<b>Temps passé</b>	2 j	<b>Coût</b>	400 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, terrain, mail avec exploitants agricoles				
<b>Date</b>	2015 : 22,23 et 26/01 ; 02, 03, 08, 13, 15, 16, 20, 21, 22 , 23, 27, 28 et 29/04	<b>Temps passé</b>	5.375 j	<b>Coût</b>	1075 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT <input type="checkbox"/> Par prestataire :				
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 2 : Exemple d'autodiagnostic rempli par un agriculteur pour bénéficiaire d'une MAEC</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 7.375 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : -3.375 JOURS</b>					

## 2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Nombre de jours affectés à l'action : 28 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 3 jours pour communication et sensibilisation sur les MAEC
- ✓ 5 jours pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ 3 jours pour site Internet
- ✓ 5 jours pour initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ 2 jours pour participation aux réunions et évènements des PNA
- ✓ 1 jour pour rédaction de communiqué de presse, articles...
- ✓ 3 jours pour sensibilisation des scolaires
- ✓ 4 jours pour sensibilisation des APN
- ✓ 2 jours pour assurer une présence de terrain

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 22.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 5.875 jours

Le Site Internet via l'interface de l'ATEN n'a pu être mis en œuvre car aucune formation n'a pu être proposée par l'ATEN (trop faible nombre d'inscrits) de ce fait, le site Internet n'a pu être créé.

SITE INTERNET		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Recherche (pépinières) pour mettre en forme site Internet				
<b>Date</b>	2015 : 14 et 29 /01 ; 02 et 10/02	<b>Temps passé</b>	0.75 j	<b>Coût</b>	150 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.25 JOURS</b>					

COMMUNIQUE DE PRESSE ET CONTACT PRESSE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rencontre journaliste				
<b>Date</b>	2015 : 08/01	<b>Temps passé</b>	0.125 j	<b>Coût</b>	25 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 6 : Article du midi libre en date du 11 janvier 2015 sur la signature de la Charte Natura 2000</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Rédaction communiqué de presse, actu site Internet				
<b>Date</b>	2015 : 23/02, 02, 04, et 10/03 ; 14 et 16/04	<b>Temps passé</b>	0.75 j	<b>Coût</b>	150 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 7 : Article du journal de la communauté de communes sur l'Etude grand rapace</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.875 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.125 JOURS</b>					

Rapport d'activité – ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015

ECHANGES AVEC AUTRES ANIMATEURS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, mail...				
<b>Date</b>	2015 : 07, 13, 21 et 29/01 ; 11, 12, 18, 23, 24, 25 /02 ; 02, 04, 10,23, 25 et 30/03 ; 02, 08, 09, 10, 13, 14, 20, et 23/04 ; 05/05	<b>Temps passé</b>	4.875 j	<b>Coût</b>	975 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.875 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.125 JOURS</b>					

REUNION PNA		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	PNA Outarde, vautour (LPO34)				
<b>Date</b>	2015 : 07/01	<b>Temps passé</b>	0.25 j	<b>Coût</b>	50 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	PNA Bonelli				
<b>Date</b>	2015 : 09/02	<b>Temps passé</b>	0.25 j	<b>Coût</b>	50 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.5 JOURS</b>					

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Réalisation de l'animation, contact avec enseignant et rectorat académie				
<b>Date</b>	2015 : 15, 19, 21, 22, et 27/01 ; 23, 26 et 27/03 ; 30/04 ; 04/05	<b>Temps passé</b>	2.75 j	<b>Coût</b>	550 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 8 : Dossier enseignant en vue de la préparation de l'animation Natura 2000 dans les écoles</b> <b>Annexe 9 : Photographies de la sortie avec les élèves de l'Ecole de Sainte-Croix-de-Quintillargues (droits CCGPSL)</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.75 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.25 JOURS</b>					

Rapport d'activité – ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015

SENSIBILISATION APN		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact tel, mail...				
Date	2015 : 15 et 29/01 ; 25/02 ; 04 , 11 et 23/03 ; 23/04	Temps passé	1.125 j	Coût	225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	<b>Annexe 10 : Note sur le géocaching</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.875 JOURS</b>					

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION MAEC		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact tel, mail...				
Date	2015 : 24/02 ; 17, 19, 26 et 30/03 ; 02, 03, 08, 10, 13, 14, 22 et 27/04 ; 26/05	Temps passé	2.375 j	Coût	475 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.375 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.625 JOURS</b>					

INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DE TERRITOIRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS			
Descriptif de l'action	Contact tel, terrain, mail...				
Date	2015 : 06, 12, 14, 19, 21,22, 26, 27 et 29/01 ; 10, 11, 12 et 23/02 ; 2, 5, 10, 19,20, 23, 24, 26,27,30 / 03 ; 02, 03, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 23 et 27/04 ;05 et 26/05	Temps passé	8.875 j	Coût	1775 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 8.875 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.875 JOURS</b>					

### 3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 9 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 5 jours pour suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ 0.5 pour renseignements de l'outil SUDOCO
- ✓ 1 pour rapport annuel d'activité
- ✓ 1 jour pour établissement de la programmation financière
- ✓ 1.5 jours pour rechercher des financements complémentaires

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 10.5 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : +1.5 jours

Du fait de la nouvelle programmation des fonds liés au FEADER, un temps supplémentaire a été nécessaire afin de répondre aux questions liées au financement et de se familiariser avec ces nouveaux éléments.

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact mail, téléphonique				
<b>Date</b>	2015 : 05, 06, 07, 08 13,15 et 29/01 ; 02, 03, 09,16 et 23/02 ; 09, 11, 17, 20, 23/03 ; 02 et 28/04	<b>Temps passé</b>	4.125 j	<b>Coût</b>	825 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	Suivi Action « Ravin des Arcs » : rdv, contacts mail, téléphoniques...				
<b>Date</b>	2015 : 04/02	<b>Temps passé</b>	0.25 j	<b>Coût</b>	50 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.375 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.625 JOURS</b>					

SUDOCO		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 0.5 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Renseigner Sudoco				
<b>Date</b>	2015 : 30/01 ; 02/02 ; 05/03 ; 07/04	<b>Temps passé</b>	0.5 j	<b>Coût</b>	100 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 18 : Export Sudoco</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.5 JOURS</b>					

Rapport d'activité – ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015

RAPPORT D'ACTIVITE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
Descriptif de l'action	Rédiger le rapport d'activité				
Date	2015 : 05, 09, 12 et 30/01 ; 05/03 ; 07 et 30/04	Temps passé	1,25 j	Coût	225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : -0.25 JOURS</b>					

RECHERCHE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1.5 JOUR			
Descriptif de l'action	Convention avec autre EPCI				
Date	2015 : 06 et 08/01	Temps passé	0.375 j	Coût	75 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Réponse appel à projet autre financement que FEADER				
Date	2015 : 30/01	Temps passé	0.125 j	Coût	25 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Dossier Ravin des Arcs				
Date	2015 : 04 et 17/02	Temps passé	0.625 j	Coût	125 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
Descriptif de l'action	Contact mail, rdv et téléphonique				
Date	2015 : 09, 10, 18 et 20/02 ; 20 et 24/03	Temps passé	1.125 j	Coût	225 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOURS</b>					

ETABLIR LA PROGRAMMATION FINANCIERE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
Descriptif de l'action	Etablir programmation financière				
Date	2015 : 05, 08, 09 , 27 et 30/01 ; 09, 10, 11, 16, 17 , 20 et 25/03 ; 04/05	Temps passé	2.125 j	Coût	425 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.125 JOURS</b>					

#### **4. Mise à jour du Docob**

Nombre de jours affectés à l'action : 1 jour

Se répartissant comme suit :

✓ 1 jour pour mettre à jour le docob

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 0 jour

Différence jours prévus/jours réalisés : 1 jour

Comme tous les éléments des fonds FEADER ne sont pas encore connus il n'est pas paru pertinent de mettre à jour le Docob s'en connaître tous les éléments de détail.

## 5. Veille environnementale

Nombre de jours affectés à l'action : 6 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 1 jour pour l'information et le conseil aux communes
- ✓ 3 jours pour l'information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ 1 jour pour participer à la vie de Réseau
- ✓ 1 jour pour la collecte des données naturalistes

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 11 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 5 jours

Du fait de la nouvelle programmation des fonds liés au FEADER, certains élus ont eu besoin d'avoir des éléments d'information complémentaires pour se prononcer sur Natura 2000 et les actions menés dans ce cadre (accompagnement pour de l'achat foncier, sensibilisation...). Ce temps dédié à de l'information a été mené en commission environnement, rendez-vous, rédaction de notes....

Pour ces mêmes raisons, le temps dédié à la vie de réseau a largement été sous-évalué ; il a été nécessaire d'échanger au sein du réseau des animateurs Natura 2000 afin d'obtenir des renseignements, informations, retours d'expériences ou réponses aux questions. C'est également au sein de ce réseau que des rendez-vous ont pu être pris avec l'autorité de gestion des fonds FEADER.

INFORMATION ET SUIVI DES PROJETS DANS LE CADRE DES EIN2000		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretiens téléphoniques et mails				
<b>Date</b>	2015 : 07, 08, 22, 23, 27, 28 et 30/01 ; 11, 18, 25 et 26/02 ; 02 et 16/03 ; 22 et 23/04 ; 04/05	<b>Temps passé</b>	2.875 j	<b>Coût</b>	575 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Annexe 20 : tableau suivi des EIN2000				
		<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.875 JOURS</b>			
		<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.125 JOUR</b>			

Rapport d'activité – ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2015

INFORMATION ET CONSEIL AUX COLLECTIVITES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rendez-vous avec élus, réunions...				
<b>Date</b>	2015 : 07/01, 25 et 26/02	<b>Temps passé</b>	0.375 j	<b>Coût</b>	75 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 21 : note concernant l'acquisition foncière du Ravin des Arcs</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretiens téléphoniques et mails				
<b>Date</b>	2015 : 15 et 28/01 ; 03, 04, 10,11/02 ; 02, 04, 09, 11, 12,, 165 et 17/03 ; 07 et 23/04	<b>Temps passé</b>	2.75 j	<b>Coût</b>	550 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 3.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.125 JOURS</b>					

VIE DE RESEAU		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretien tel, mail, participation de rédaction de note...				
<b>Date</b>	2015 : 14, 19, 21 et 30/01 ; 03, 12, 17, 18, 20,23 et 26/02 ; 11 et 20/03 ; 07, 09, 21, 28 et 29/04	<b>Temps passé</b>	2.875 j	<b>Coût</b>	575 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 22 : Note sur les financements Natura 2000</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Réunions				
<b>Date</b>	2015 : 04 et 05/02, 31/03	<b>Temps passé</b>	2.125 j	<b>Coût</b>	425 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 23 : Calendrier des réunions</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 4 JOURS</b>					

## 6. Relations avec les services de l'Etat

Nombre de jours affectés à l'action : 1 jour

Se répartissant comme suit :

- ✓ 1 jour pour réunion avec services de l'Etat

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 2.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 1.125 jours

Toujours du fait de la nouvelle programmation liée aux financements de Natura 2000, les rendez-vous téléphoniques et échanges avec les services de l'Etat ont été sous évalués.

RELATIONS AVEC SERVICES DE L ETAT		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Réunion avec services de l'Etat ou Conseil Régional				
<b>Date</b>	2015 : 29/01 ; 29/04	<b>Temps passé</b>	0.625 j	<b>Coût</b>	125 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretien tel, mail...				
<b>Date</b>	2015 : 30/01 ; 11, 12,20 et 26/02 ; 09 et 25/03	<b>Temps passé</b>	1.5 j	<b>Coût</b>	300 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.125 JOURS</b>					

## 7. Etudes

Nombre de jours affectés à l'action : 8 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 7 jours pour l'étude sur les domaines vitaux des grands rapaces
- ✓ 1 jour pour l'étude sur l'électrocution

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 2 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 5 jours

Alors que 4 oiseaux devaient être équipés de balises GPS en début d'année 2015 (avant l'envol des jeunes aigles et en dehors de la période de nidification), les balises ne sont pas arrivées suffisamment tôt pour mener à bien cette étude ; seulement un oiseau a pu être équipé pendant la période janvier à mai, expliquant la surévaluation des jours dédiés à cette action.

ETUDES DOMAINES VITAUX (ETUD01-1)		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 7 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Terrain				
<b>Date</b>	2015 : 19 /02	<b>Temps passé</b>	1 j	<b>Coût</b>	200 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input checked="" type="checkbox"/> Par prestataire : Bécot, La Salsepareille, CEN LR			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 24 : Photographies de l'équipement de l'Aigle Royal de Saint-Guilhem le Désert</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Analyse des données, échanges avec les prestataires....				
<b>Date</b>	2015 : 10, 16 et 24 /03 ; 06, 20 et 27/04 ; 04/05	<b>Temps passé</b>	1 j	<b>Coût</b>	200 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input checked="" type="checkbox"/> Par prestataire : Bécot			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 5 JOURS</b>					

## 4- Présentation du programme d'animation (1<sup>er</sup> juin /31 décembre 2015)

Le programme d'animation 2015 sur la deuxième partie de l'année est composé des actions suivantes :

### 1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

- ✓ Signature de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
- ✓ Concertation et recensement des bénéficiaires
- ✓ Travail sur contrat

### 2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ Site Internet
- ✓ Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ Participation aux réunions et évènements des PNA
- ✓ Rédaction de communiqué de presse, articles....
- ✓ Rédiger une lettre d'information
- ✓ Organiser des groupes de travail
- ✓ Assurer une présence de terrain

### 3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

- ✓ Suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ Renseignements de l'outil SUDOCO
- ✓ Rapport annuel d'activité
- ✓ Etablissement de la programmation financière
- ✓ Rechercher des financements complémentaires
- ✓ Organisation du Copil

### 4. Mise à jour du Docob

- ✓ Mise à jour du Docob

### 5. Veille environnementale

- ✓ Information et conseils aux communes
- ✓ Information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ Participation à la vie de Réseau
- ✓ Collecte de données naturalistes

### 6. Relation avec les services de l'Etat

- ✓ Réunion avec services de l'Etat
- ✓ Réunion régionale et départementale des opérateurs

### 7. Etudes prévues au Docob

- ✓ Etude : domaines vitaux
- ✓ Etude : électrocution
- ✓ Etude : Pipit et Bruant

## 5- Mise en œuvre des actions du Docob du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2015

### 1. Mise en œuvre des procédures de contractualisation du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 17 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 3 jours pour la signature de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
- ✓ 8 jours pour la concertation et recensement des bénéficiaires
- ✓ 6 jours pour la mise en place de MAEC (optimisation agroenvironnementale de la contractualisation, suivi et accompagnement des exploitants)

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 14.5 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 2.5 jours

CONCERTATION ET RECENSEMENT BENEFICIAIRE MAEC ET CONTRATS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 8 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, terrain, mail avec exploitants agricoles				
<b>Date</b>	2015 : 18, 22 et 25/06 ; 01,15 et 21/07 ; 07, 10,13, 18, 19 et 20/08 ; 02, 14, 15 et 18/09 ; 28/10 ; 12, 18, 19, 24 et 25/11 ; 01, 02 et 29/12	<b>Temps passé</b>	6.25 j	<b>Coût</b>	1 050 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 6.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.75 JOURS</b>					

SIGNATURE DE LA CHARTE N2000		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rendez-vous				
<b>Date</b>	2015 : 17/09	<b>Temps passé</b>	0.125 j	<b>Coût</b>	25 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.125 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.875 JOURS</b>					

TRAVAIL SUR CONTRAT		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 6 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rédaction de note, cartographie, terrain pour contrat N2000 avec chasseurs ou Luc Gros				
<b>Date</b>	2015 : 01, 09, 12, 17, 18, 22, 23, 24 et 25/06 ; 01, 02, 27, 28 et 30/07 ; 14 et 19/10 ; 03, 04, 12 et 19/11 ; 02, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24 et 30	<b>Temps passé</b>	6.625 j	<b>Coût</b>	1 325€
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 3 : Compte rendu de réunion pour un contrat sur le secteur Montaud/St Bazille de M.</b> <b>Annexe 4 : Compte rendu de réunion sur DFCI et contrat N2000 en mairie de St Bazille de M.</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Travail sur MAEC, convention de pâturage....				
<b>Date</b>	2015 : 29 et 30/06 ; 07 et 10/08 ; 17 et 18/09 ; 26/11	<b>Temps passé</b>	1.5 j	<b>Coût</b>	300 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 5 : Convention de pâturage</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 8.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.125 JOURS</b>					

## 2. Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Nombre de jours affectés à l'action : 27 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 7 jours pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- ✓ 4 jours pour site Internet
- ✓ 2 jours pour initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences
- ✓ 3 jours pour participation aux réunions et évènements des PNA
- ✓ 3 jours pour rédaction de communiqué de presse, articles...
- ✓ 2 jours pour rédiger une lettre d'information Natura 2000
- ✓ 4 jours pour organiser des GT
- ✓ 2 jours pour assurer une présence de terrain

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 33.75 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 6.75 jours

INFORMATION ET SENSIBILISATION ACTEURS DU TERRITOIRES		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 7 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact tel, terrain, mail, rendez-vous...				
<b>Date</b>	2015 : 03, 10, 11, 12, 15, 17, 18, 22, 24 et 25/06 ; 02, 07, 08, 09, 15, 20, 27 et 28/07 ; 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20 et 24/08 ; 05, 08, 09, 16, 19, 20, 21, 22 et 23/10 ; 02, 03, 04, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 16, 18 et 30/11 ; 01, 02, 10, 11, 15, 21, 22, 23, 24 et 29/12	<b>Temps passé</b>	14.875 j	<b>Coût</b>	2975 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 11 : Panneaux de sensibilisation à Natura 2000</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Organisation de réunion, participation à des manifestations...				
<b>Date</b>	2015 : 01, 02, 03, 07, 09, 10, 14, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 26 /09	<b>Temps passé</b>	3.375	<b>Coût</b>	675 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 12 : Information sur le FAN</b> <b>Annexe 13 : Photographie du stand tenu au FAN</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 18.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 11.25 JOURS</b>					

SITE INTERNET		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Réalisation de page sur site Internet de la CCGPSL				
<b>Date</b>	2015 : 25/06 ; 20, 21, 22, 23, 28 et 19/07 ; 10, 11, 13 et 19/08 ; 03, 08, 09,10,15/09 ; 09, 19 et 21/10 ; 11 et 22/12	<b>Temps passé</b>	6.25 j	<b>Coût</b>	1 250 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 14 : Actualité sur le lancement du site Internet dédié à Natura 2000</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 6.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2.25 JOURS</b>					

PARTICIPER REUNION ET EVENEMENT PNA		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Réunion gestionnaire Bonelli				
<b>Date</b>	2015 : 16/06	<b>Temps passé</b>	1 j	<b>Coût</b>	200 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2 JOURS</b>					

COMMUNIQUE DE PRESSE ET CONTACT PRESSE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rédaction communiqué de presse, article...				
<b>Date</b>	2015 : 11/06 ; 09 et 22/10 ; 23, 24 et 29/12	<b>Temps passé</b>	1 j	<b>Coût</b>	200 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 15 : Article dans le journal de la CCGPSL</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 2 JOURS</b>					

ASSURER UNE PRESENCE DE TERRAIN		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Terrain Assas/Guzargues : Busard				
<b>Date</b>	2015 : 24/06 ; 08/07	<b>Temps passé</b>	0.5 j	<b>Coût</b>	100 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	Terrain suivi de travaux				
<b>Date</b>	2015 : 19/08	<b>Temps passé</b>	0.125 j	<b>Coût</b>	25 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT		<input type="checkbox"/> Par prestataire :		
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.625 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.375 JOURS</b>					

REUNION EN LIEN AVEC LES PNA		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Echange téléphonique, mail, réunions...				
<b>Date</b>	2015 : 21/10	<b>Temps passé</b>	0.125 j	<b>Coût</b>	25 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.125 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.875 JOURS</b>					

ECHANGE AVEC AUTRE ANIMATEUR (N2000 ou PAEC)		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Echange téléphonique, mail...				
<b>Date</b>	2015 : 27/07 ; 19, 20, 24 et 31/08 ; 03, 07, 16 et 24/09 ; 14/10 ; 09, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 23 et 24/11 ; 01, 09 et 11/12	<b>Temps passé</b>	5.25 j	<b>Coût</b>	1050 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 5.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.25 JOURS</b>					

REDIGER UNE LETTRE D'INFORMATION		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Rédaction de la lettre d'information				
<b>Date</b>	2015 : 10, 11, 14, 15 et 16/12	<b>Temps passé</b>	1.25 j	<b>Coût</b>	250 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 16 : Lettre d'information</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR</b>					

### 3. Suivi de la mise en œuvre du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 17 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 7 jours pour suivi des actions et mise en œuvre du Docob
- ✓ 1 pour renseignements de l'outil SUDOCO
- ✓ 2 pour rapport annuel d'activité
- ✓ 1 jour pour établissement de la programmation financière
- ✓ 3 jours pour rechercher des financements complémentaires
- ✓ 3 jours pour organiser le Copil

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 23.25 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 6.25 jours

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 7 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Contact mail, téléphonique				
<b>Date</b>	2015 : 09, 10, 15 et 17/06 ; 07, 09, 15, 27 et 29/07 ; 12, 17, 19 et 24/08 ; 01, 03, 07, 08, 09, 10, 14, 15, 16, 17/09, 29/10 ; 02, 05, 09 et 10/11 ; 24 et 29/12	<b>Temps passé</b>	7.25 j	<b>Coût</b>	1 450 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>Descriptif de l'action</b>	Formation « Prairies, parcours, troupeaux et éleveurs »				
<b>Date</b>	2015 : 28, 29, 30, 31/09, 01 et 02/10	<b>Temps passé</b>	3 j	<b>Coût</b>	600 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 17 : convention de formation</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 10.25 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 3.25 JOURS</b>					

SUDOCO		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR			
<b>Descriptif de l'action</b>	Renseigner Sudoco				
<b>Date</b>	2015 : 08 et 30/06 ; 29/07 ; 31/12	<b>Temps passé</b>	0.75 j	<b>Coût</b>	150 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 18 : Export Sudoco</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.75 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.25 JOUR</b>					

RAPPORT D ACTIVITE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
Descriptif de l'action	Rédiger le rapport d'activité				
Date	2015 : 08 et 30/06 ; 29/07 ; 24/09 ; 29/10 ; 31/12	Temps passé	1 j	Coût	200 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1 JOUR</b>					

RECHERCHE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Mail, recherche				
Date	2015 : 12, 24, 29 et 30/06 ; 02, 06 et 27/07 ; 13/08 ; 08/09 ; 15 et 20/10	Temps passé	2.125 j	Coût	425 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.875 JOUR</b>					

ETABLIR LA PROGRAMMATION FINANCIERE		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Rédiger le rapport, mail...				
Date	2015 : 09, 11 et 29/06 ; 01, 02, 06 et 15/07 ; 16, 19 et 21/10 ; 02, 03, 04, 05, 06 et 27/11 ; 15, 16, 17 et 18/12	Temps passé	4.5 j	Coût	900 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.5 JOURS</b>					

ORGANISATION DU COPIL		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS			
Descriptif de l'action	Rédiger le rapport, mail...				
Date	2015 : 15 et 29/10 ; 03, 23 , 24, 25, 26, 27 et 30/11 ; 22/12	Temps passé	4.625 j	Coût	925 €
Action réalisée	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
Annexes	<b>Annexe 19 : Compte rendu du Copil</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 4.625 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 1.625 JOURS</b>					

#### 4. Mise à jour du Docob

Nombre de jours affectés à l'action : 1 jour

Se répartissant comme suit :

- ✓ 1 jour pour mettre à jour le docob

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 0 jour

Différence jours prévus/jours réalisés : 1 jour

#### 5. Veille environnementale

Nombre de jours affectés à l'action : 15 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 5 jours pour l'information et le conseil aux communes
- ✓ 6 jours pour l'information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- ✓ 3 jours pour participer à la vie de Réseau
- ✓ 1 jour pour la collecte des données naturalistes

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 10.375

Différence jours prévus/jours réalisés : 4.625 jours

<b>INFORMATION ET SUIVI DES PROJETS DANS LE CADRE DES EIN2000</b>		<b>NOMBRE DE JOURS PREVUS : 6 JOURS</b>			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretiens téléphoniques et mails				
<b>Date</b>	2015 : 11, 18, 23 et 24/06 ; 01, 09, 23/07 ; 07 et 17/09 ; 08/10 ; 02 et 30/11	<b>Temps passé</b>	1.5 j	<b>Coût</b>	300 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 20 : Tableau de suivi des EIN2000</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 4.5 JOURS</b>					

<b>INFORMATION ET CONSEIL AUX COMMUNES</b>		<b>NOMBRE DE JOURS PREVUS : 5 JOURS</b>			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretiens téléphoniques, réunions et mails				

<b>Date</b>	2015 : 11, 18, 23, 24 et 25/06 ; 02, 06, 07, 08, 15 et 30/07 ; 13 et 31/08 ; 02, 08, 09, 24/09 ; 06, 09, 14, 15, 21, 22 et 28/10 ; 03, 23, 24 et 26/11 ; 21, 29 et 30/12	<b>Temps passé</b>	5.75 j	<b>Coût</b>	1 150 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 5.75 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.75 JOUR</b>					

<b>VIE DE RESEAU</b>		<b>NOMBRE DE JOURS PREVUS : 3 JOURS</b>			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretiens téléphoniques et mails, réunions				
<b>Date</b>	2015 : 10 et 23/06 ; 09 et 15/07 ; 24 et 25/09 ; 22/10 ; 02/11	<b>Temps passé</b>	2.625 j	<b>Coût</b>	525 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 23 : tableau suivi des réunions</b>				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2.625 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.375 JOUR</b>					

<b>COLLECTE DONNEES NATURALISTES</b>		<b>NOMBRE DE JOURS PREVUS : 1 JOUR</b>			
<b>Descriptif de l'action</b>	Collecte de donnée sur le terrain				
<b>Date</b>	2015 : 01/06 ; 01/07	<b>Temps passé</b>	0.5 j	<b>Coût</b>	100 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 0.5 JOUR</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.5 JOUR</b>					

## 6. Relations avec les services de l'Etat

Nombre de jours affectés à l'action : 4 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 2 jours pour réunion avec services de l'Etat
- ✓ 2 jours pour la réunion départementale et régionale

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 3.125 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 0.875 jour

RELATIONS AVEC SERVICES DE L ETAT		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Entretien tel, mail...				
<b>Date</b>	2015 : 09 et 29/06 ; 23 et 30/07 ; 06 et 19/11 ; 21/12	<b>Temps passé</b>	1.125 j	<b>Coût</b>	225 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 1.125 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.875 JOUR</b>					

REUNION DES OPERATEURS N2000		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 2 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Réunion départementale				
<b>Date</b>	2015 : 26/06 ; 13/10	<b>Temps passé</b>	2 j	<b>Coût</b>	400 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input type="checkbox"/> Par prestataire :			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 2 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0 JOUR</b>					

## 7. Etudes

Nombre de jours affectés à l'action : 7 jours

Se répartissant comme suit :

- ✓ 4 jours pour l'étude sur les domaines vitaux des grands rapaces
- ✓ 2 jours pour l'étude sur l'électrocution
- ✓ 1 jour pour lancer l'étude sur le Pipit rousseline et le Bruant ortolan

Travail réalisé : en régie

Nombre de jours réalisés pour cette action : 6.5 jours

Différence jours prévus/jours réalisés : 0.5 jour

ETUDES DOMAINES VITAUX (ETUD01-1)		NOMBRE DE JOURS PREVUS : 4 JOURS			
<b>Descriptif de l'action</b>	Terrain				
<b>Date</b>	2015 : 02/06 ; 06 et 07/10	<b>Temps passé</b>	2.75 j	<b>Coût</b>	550 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input checked="" type="checkbox"/> Par prestataire : Bécot, La Salsepareille, CEN LR			
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 25 : Photographies de l'équipement des Aigles de Bonelli</b>				
<b>Descriptif de l'action</b>	Analyse des données, échanges avec les prestataires...				
<b>Date</b>	2015 : 15 et 25/06 ; 02 et 06/07 ; 10, 14, 16 et 17/09 ; 05, 08, 19 et 20/10 ; 17/11 ; 24 et 29/12	<b>Temps passé</b>	3.75 j	<b>Coût</b>	750 €
<b>Action réalisée</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En régie AT	<input checked="" type="checkbox"/> Par prestataire : Bécot, CEN PACA, CEN LR			
<b>Annexes</b>	Néant				
<b>NOMBRE DE JOURS REALISES : 6.5 JOURS</b>					
<b>DIFFERENCE JOURS PREVUS/REALISES : 0.5 JOUR</b>					



# Annexes



# Liste des annexes

## Mise en œuvre de la contractualisation

Annexe 1 : Photographies des chartes signées .....	34
Annexe 2 : Exemple d'autodiagnostic rempli par un agriculteur pour bénéficier d'une MAEC .....	35
Annexe 3 : Compte rendu de réunion pour un contrat sur le secteur Montaud/Saint Bauzille de M..	35
Annexe 4 : Compte rendu de réunion sur DFCl et contrat N2000 en mairie de St Bauzille de M. ....	38
Annexe 5 : Convention de pâturage sur les terrains appartenant à la CCGPSL situé en site N2000 ....	38

## Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Annexe 6 : Article du midi libre en date du 11 janvier 2015 sur la signature de la Charte Natura 2000 .....	41
Annexe 7 : Article du journal de la communauté de communes sur l'Etude grand rapace.....	42
Annexe 8 : Dossier enseignant en vue de la préparation de l'animation Natura 2000 dans les écoles	43
Annexe 9 : Photographies de la sortie avec les élèves de l'Ecole de Sainte-Croix-de-Quintillargues (droits CCGPSL).....	43
Annexe 10 : Note sur le géocaching .....	44
Annexe 11 : Panneaux de sensibilisation sur Natura 2000 .....	47
Annexe 12 : Note sur le géocaching Annexe : Information sur le FAN .....	48
Annexe 13 : Photographie du stand tenu au FAN .....	49
Annexe 14 : Actualité sur le lancement du site Internet dédié à Natura 2000.....	50
Annexe 15 : Article dans le journal de la CCGPSL.....	51
Annexe 16 : Lettre d'information.....	52

## Suivi de la mise en œuvre du Docob

Annexe 17 : Convention de formation .....	55
Annexe 18 : Export Sudoco .....	57
Annexe 19 : Compte rendu du Copil .....	58

## Veille environnementale

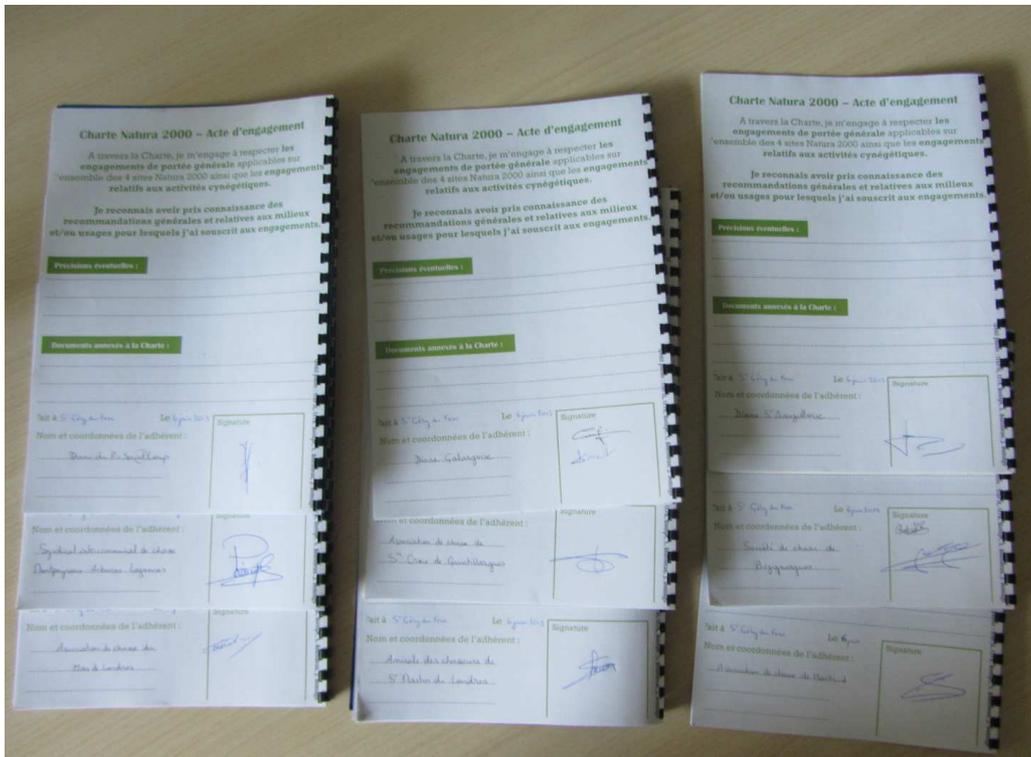
Annexe 20 : Tableau suivi EIN2000 .....	60
Annexe 21 : Note sur l'acquisition foncière du ravin des Arcs.....	61
Annexe 22 : Note sur les financements Natura 2000.....	61
Annexe 23 : Calendrier des réunions justifiant la vie de réseau .....	64

## Etude

Annexe 24 : Photographies de l'équipement de l'Aigle Royal de Saint-Guilhem le Désert .....	65
Annexe 25 : Photographies de l'équipement des Aigles de Bonelli .....	66

# Mise en œuvre des processus de contractualisation

## Annexe 1 : Photographies des chartes signées



# Annexe 2 : Exemple d'autodiagnostic rempli par un agriculteur pour bénéficier d'une MAEC



Auto-diagnostic dans le cadre des MAEC élevage avec enjeux de biodiversité

Document réalisé avec le concours du CEN LR dans le cadre du groupe de travail piloté par la DRAAF LR et le Conseil Régional LR

### Surfaces

Les engagements possibles dans le cadre d'une MAEC nécessitent (comme pour les MAET) de s'assurer que vous pouvez disposer des surfaces que vous souhaitez engager pendant la durée du contrat :

Vous avez, comme surfaces en propriété :	ha	350
Vous avez en location dépassant les 5 prochaines années, donc stable dans le cadre d'un engagement MAEC :	ha	350
Vous avez en location 'précaire', c'est à dire ne dépassant les 5 prochaines années :	ha	
Vous avez en accord oral :	ha	
SAU totale de l'exploitation :	ha	350

### Contrats agro-environnementaux MAET engagés précédemment

Si un (des) contrat (s) MAET a (ont) déjà été signé sur votre exploitation :

Année de signature :	Code MAET :	Surface engagée (en ha) :

Fournir la carte des mesures souscrites et joindre une photocopie de la dernière Déclaration Annuelle de Renouvellement d'Engagement (DARE)

Si vous envisagez un renouvellement de certaines de ces mesures, pensez à vérifier que vous avez la certitude d'en avoir encore l'exploitation d'ici la fin de votre engagement en MAEC.

Vous pouvez indiquer ce que vous ressortez globalement de votre contrat antérieur et des conséquences qu'il a eu pour votre exploitation (conséquences positives et difficultés rencontrées):

.....

PHASE 1 : L'auto-diagnostic vise d'une part à présenter votre exploitation et son fonctionnement, d'autre part à faire un premier "tri" des unités de gestion pastorale qui pourront faire l'objet d'un engagement en MAEC par le biais d'engagements unitaires ou par le biais d'une mesure système ou encore par le biais d'une combinaison d'engagements unitaires et de mesure système.

Vous allez réaliser cet auto-diagnostic avec l'appui d'une phase collective en formation. Une fois formalisé, vous devez le transmettre à l'opérateur du PAEC. Celui-ci centralise tous et les transmettra aux partenaires qui seront mobilisés pour la suite du diagnostic.

PAEC : LR ..... / \*

Intitulé : .....

Version du : / / 20

Interlocuteurs privilégiés : 01 43 000 (Aurèle TIBAUT) et Sylvain NICOLA

nom prénom : Sylvain NICOLA

Coordonnées téléphoniques : 04 69 55 87 85

Adresse postale : 25 Allée Guyana 34110 St Julien de F.

Éventuellement autre PAEC concerné(s) : LR ..... / \* + Intitulé : \* LR ..... / \* + Intitulé : \*

Année de départ du contrat : .....

### Statuts et coordonnées

**IDENTIFICATION**

Statut juridique : chef d'exploitation

Dénomination s'il y a lieu : .....

Commune du siège de l'exploitation : St Julien

Code postal : 34100

Adresse postale : 110 chemin de la Pensecade

Altitude (moy ou mini/maxi) : 100 m

Téléphone : 06 10 58 20 46

Courriel : laurent@orange.fr

N° Pacage : 0340 AT 295

**CHEF D'EXPLOITATION**

Prénom, Nom : LAUTON Laurent

Date de naissance : 20/08/1984

Date d'installation : Avril 2008

### Activités de l'exploitation

Type de production(s) agricole(s) principale(s) et périodes de pointes de temps de travail dédiés :

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Agro-pastorale			///	///					///	///		
Ferme					///	///						
Services			///						///	///		
Holstein						///	///					

Autres activités ou ateliers agricoles développés et périodes de pointes de temps de travail dédiés (peuvent être inscrites sur le tableau ci-dessus pour plus de lisibilité) :

Nombre et type d'Unité Main d'Œuvre / Unité Travail Humain :

Activités annexes (site, visite à la ferme, autre métier salarié, etc.) et périodes de pointes de temps de travail dédié (peuvent être inscrites sur le premier tableau pour plus de lisibilité) :

.....

Structure :

Catégorie de couvert	Surface en ha	Évolutions en cours :	Commentaires :
Surface totale	35885	Indiquez sur les 5 dernières années, si les surfaces sont en augmentation, stables ou en diminution et dans quelles proportions	Notamment vous pouvez indiquer votre ressenti vis-à-vis de la dynamique de ces couverts (embroussaillage, sécheresse, salinisation etc...)
Céréales	9,33		
Prairies temporaires	63,20		
Fourrages annuels	1124		
Prairies permanentes (prairies naturelles)	2,13		
Surface de parcours (bois, pelouses, landes, garrigues, estives, marais, tourbières, etc.)	279,85		
Autres cultures			
Surfaces utilisées pour d'autres activités (à détailler)			
Surfaces en NE			
Surfaces en EL, BR			

- **Regroupement** :  Excellente  Moyenne  Médiocre
- **Proximité** :  Excellente  Moyenne  Médiocre
- **Taux de spécialisation** : PT + STH / SAU : 77%
- **Transhumance collective (préciser dans quelles structures et le lieu)** : Campieu (30) - Groupement pastoral - 10/06 ans - 10/03

Matériel :

Faites le point sur le matériel que l'exploitation peut mobiliser en lien avec les besoins que vous présentez pour le contrat agri-environnement, ainsi que sur les équipements pastoraux de votre exploitation :

	Type de matériel	Atouts	Contraintes
Matériel en lien avec la gestion agri-environnementale	Grin		Limitation des cultures de = 1,5 M
Équipements pastoraux	Filet électrique		

Si vous avez des projets particuliers qui peuvent modifier les objectifs globaux de l'exploitation (évolution(s) en cours, prévue(s), recherchée(s)) comme par exemple une éventuelle reprise de l'exploitation, des modifications de surfaces, du ou des cheptels, des ateliers de production, etc., indiquez les :

..... Création d'un troupeau au LIROU .....

Système d'élevage :

Types d'animaux et lots	Effectif	Nb UGB
Lot Agelage Automne	245	36,95
Lot Agelage Printemps	200	30
Agelles de renouvellement	100	0
<b>Total UGB</b>		<b>66,95</b>

Chargement : ..... UGB / ha

Autonomie fourragère :

L'objectif ici est d'estimer votre autonomie en fourrage produit ou votre dépendance vis-à-vis du fourrage acheté. Sur la dernière saison. Vous indiquerez ensuite comment cette saison se situe par rapport à une année moyenne (bonne, moyenne ou faible) :

Fourrage	Quantité produite	Quantité distribuée
Enrubannage	1100 Balles Rondes	70
Ensilage		
Foin	1200 Balles Rectangulaires	1000
<b>Concentrés</b>	<b>Quantité produite</b>	<b>Quantité distribuée</b>
Céréales	35 T	35 T
Autres légumineuses		
Aliment complet		15 T (Après-c)

Saison : 2014 évaluée comme :  bonne,  moyenne,  faible

Taux d'autonomie fourragère : ..... %

MS grossière distribuée / UGB : .....

Autre modèle possible : CALENDRIER ANNUEL DES PRATIQUES DE PÂTURAGE ET DES INTERVENTIONS HABITUELLES SUR LES PARCELLES

Lots	effectif	Type d'animaux	Mois												Commentaires	
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.		
1	245	Ovins (Bovins du Sud)				E	E	E	E	E	A	A	A	A		
2	200	Ovins (Bovins du Nord)			A	A										
Parcelles	Surface	Type d'action	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Commentaires	
Parcelle 1	44 ha	pâturage														
Parcelle 2	13 ha	intervention (récoite)														
Côtes 1	8 ha	pâturage														
Côtes 2	13 ha	intervention (récoite)														
Antennes	6 ha	pâturage														
Communauté	13 ha	intervention (récoite)														
Lincoln	26 ha	pâturage														
Labours	23 ha	intervention (récoite)														
Les Angles	22 ha	intervention (récoite)														

## Annexe 3 : Compte rendu de réunion pour un contrat sur le secteur Montaud/Saint Bauzille de M.



Réunion sur contrat Natura 2000 – Secteur Montaud / Saint Bauzille de Montmel  
Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, 18h30 – Saint-Mathieu-de-Trévières



### Présents :

Jérôme BEDOS, Société de chasse de Montaud  
Luc CATAPANO, éleveur sur Saint-Bauzille  
Gilles LOLIO, Société de chasse de Montaud  
Lucie GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs  
Jonathan LAUTON, éleveur sur Montaud  
Lionel PEYRIERE, Société de chasse de Saint-Bauzille-de-Montmel  
Aurélie TIBAUT, CCGPSL Natura 2000  
Olivier VIDAL, éleveur sur Saint-Bauzille-de-Montmel

### Objectif de la réunion :

Un des objectifs de développement durable du Docob du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » est le maintien des milieux ouverts et l'ouverture des zones fermées.

Il a donc été proposé de mettre en place un contrat qui vise cet objectif sur un secteur prioritaire du site avec les chasseurs des communes de Saint-Bauzille-de-Montmel et de Montaud, ainsi que les trois éleveurs de la zone.

Cette première réunion avait pour but de cibler des zones qui pourraient être proposées à un contrat Natura 2000 et d'échanger sur des problématiques à approfondir.

### Relevé de décision :

#### Discussion autour du choix du secteur

Le secteur « Serre des Pierrasses, Bois Nègre, Les Combes, les Merles » où les trois éleveurs sont présents a été privilégié pour mener une action sur une zone importante.

Trois autres secteurs ont aussi été proposés pour chaque éleveur : le Nord du Puech, le Cayret et Pioch Long.

#### Discussion autour de l'action

Une action « test » pourrait être proposée :

- Sur le secteur où les trois éleveurs sont voisins, des brûlages pastoraux seraient menés.
- Sur les secteurs « isolés » des éleveurs, des actions mécaniques.

Une comparaison d'outils pour l'ouverture du milieu pourrait ainsi être conduite.

### Actions à mener :

- Vérifier que les travaux mécaniques ne peuvent être pris en compte par une autre action/mesure (MAEC, Sapeurs forestiers...) (Aurélie T.)
- Contacter les propriétaires pour avoir leur accord sur ce projet (Éleveurs et Aurélie T.)
- Sensibiliser les habitants au brûlage pastoral (en parler au préalable aux maires et prévoir des réunions de sensibilisation dans le cadre du contrat)
- Cibler les zones de remise à sangliers avec les chasseurs (société de chasse)
- Chercher des financements autres (Fondation RTE)
- Voir avec mairie de Montaud la présence de chevaux sur des parcelles communales (Aurélie T et Gilles L.)

# Annexe 4 : Compte rendu de réunion sur DFCI et contrat N2000 en mairie de St Bauzille de M.



## Réunion sur DFCI et contrat Natura 2000 –Saint Bauzille de Montmel Mercredi 16 décembre 2015, 19h30 – Saint-Bauzille-de-Montmel

### **Actions à mener :**

- Rencontrer la propriétaire du Nord du Puech ; évoquer avec elle l'intérêt de cette action pour préserver le milieu naturel et protéger le village d'un incendie. *(Mairie organise le rdv avec appui technique de la CCGPSL)*
- Préparer documents de sensibilisation de l'intérêt du pâturage pour les chasseurs (documents en cours de réalisation par la Fédération régionale des chasseurs), *(CCGPSL contacte réseau agriculture et FRCLA)*
- Organiser une réunion avec les chasseurs à la suite de la réunion avec la propriétaire si besoin *(Mairie avec appui technique de la CCGPSL)*
- Soumettre au Conseil municipal une DUP si besoin *(la DDTM se propose de relire le texte de la DUP)*
- Préparer une nouvelle carte du secteur à préserver *(CCGPSL)*
- Préparer un article pour le bulletin municipal sur le brûlage dirigé *(CCGPSL)*
- Prendre un arrêté préfectoral pour autoriser le pâturage sur le secteur incendié en 2015 *(DDTM)*

## Réunion sur DFCI et contrat Natura 2000 –Saint Bauzille de Montmel Mercredi 16 décembre 2015, 19h30 – Saint-Bauzille-de-Montmel

### **Présents :**

Thierry ALIGNAN, CCGPSL  
Myène BELOT, CCGPSL-PMPFCI  
Luc CATAPANO, éleveur sur Saint-Bauzille-de-Montmel  
Julien CAU, Conseiller municipal Saint-Bauzille-de-Montmel  
Marc GLOPEZ, DDTM de l'Hérault  
Françoise MATHERON, Maire de Saint-Bauzille-de-Montmel  
Sylvain MICOLA, CA34  
Aurélië TIBAUT, CCGPSL-Natura 2000

### **Objectif de la réunion :**

La commune de Saint-Bauzille-de-Montmel a été touchée par deux incendies en 2010 et 2015. Différentes actions ont été proposées dans deux plans d'actions rédigés par la CCGPSL qui visent la lutte contre les incendies et la préservation de la biodiversité : le plan de massif de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI) et le document d'objectifs du site Natura 2000 (Docob). Cette réunion a pour objectif de discuter des actions qui pourraient être mises en place sur des secteurs identifiés prioritaires en concertation avec la mairie et un des éleveurs présents sur le site.

### **Relevé de décision :**

Discussion autour du secteur Nord du Puech des Mourgues

Cette zone est identifiée comme prioritaire par les deux plans d'actions. Il est proposé de mener des travaux d'ouverture de milieux puis de mettre à disposition les terres pour du pâturage (zone identifiée comme une zone de coupure dans le PMPFCI mais dont les limites pourraient être revues pour des raisons techniques).

Des difficultés sont évoquées sur la mise à disposition des terres par les propriétaires et l'utilisation partagée de l'espace avec des chasses privées.

La mise en œuvre d'une DUP est évoquée ; la commune propose de ne la mettre en œuvre qu'en dernier recours si toutes les autres pistes de réflexion sont refusées par la propriétaire ou si les chasseurs s'opposent toujours à cette action.

### Echanges sur des travaux de brûlage

Un projet dans le cadre de Natura 2000 porterait sur des travaux de brûlage pastoraux en concertation avec deux éleveurs sur le secteur Sud de la commune (vers Montaud) ; Luc Catapano et Olivier Vidal. Les chasseurs sont au courant du projet et ne s'y opposent pas.

La DDTM précise la procédure à suivre afin de mener ce projet.

La mairie est d'accord avec cette action et propose de communiquer sur ce thème via un article dans le bulletin municipal.

### Suites de l'incendie de 2015, secteur Favès

La zone incendiée cette année ne peut pas être réglementairement pâturée dans l'immédiat. La DDTM propose de prendre un arrêté préfectoral afin que cette interdiction soit levée pour limiter la fermeture du milieu.

# Annexe 5 : Convention de pâturage sur les terrains appartenant à la CCGPSL situé en site N2000



## CONVENTION ADMINISTRATIVE D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DE TERRAINS A VOCATION AGRICOLE

CCGPSL/Jean-Baptiste ROY

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Établissement dénommé : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP, collectivité territoriale, dont le siège est à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS (34270), Hôtel de la Communauté 25 allée de l'Espérance.

Représenté par son Président Moneleur Alain BARBE, dûment habilité aux présentes suivant délibération du Conseil Communautaire du 04 mai 2014, transmise en Préfecture le 07 mai 2014.

SIREN numéro 200 022 986

Ci-après dénommé : « LE PROPRIETAIRE » ou « LE BAILLEUR »

### D'UNE PART

ET :

### L'ELEVAGE DES VABRES

dont le siège social est :  
Rue du Pioch Redon  
34380 Notre Dame de Londres  
Siret : 48451924400020

Représentée par son gérant : Monsieur Jean-Baptiste ROY, demeurant Rue du Pioch Redon, 34380 NOTRE DAME DE LONDRES

Ci-après dénommé « L'OCCUPANT » ou « LE PRENEUR »

### D'AUTRE PART

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE

### Article 5 : RÉSILIATION UNILATÉRALE

La convention pourra être résiliée, unilatéralement, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier, sans mise en demeure préalable, par la CCGPSL :

- En cas d'invalidité ou décès du bénéficiaire,
- En cas de non exploitation des terrains mis à disposition,
- En cas de non-respect du plan de gestion pastoral établi annuellement
- En cas de procédure de redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire,
- A défaut d'assurance contre les risques locatifs ou à défaut de justification à la CCGPSL.

Dans ces cas de résiliation un délai de 1 mois sera donné au bénéficiaire pour libérer les lieux sans que celui-ci puisse prétendre à un droit à la récolte encore sur pied.

### Article 6 : RÉGIME DE GRATUITE

Compte tenu de ce que la présente convention de mise à disposition de terrains est conclue à titre précaire et révoquable pour une durée indéterminée aux seules fins de permettre un entretien des terrains, et que son terme est laissé à l'appréciation de la C.C.G.P.S.L., aucun loyer ou redevance ne sera due par le bénéficiaire qu'il s'agisse d'un paiement en espèce ou en nature (résultats ou produits de la récolte).

### Article 7 : CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

#### La CCGPSL s'engage à :

1. Délivrer au bénéficiaire les terrains en bon état d'usage.
2. Assurer au bénéficiaire la jouissance paisible des terrains mis à disposition; toutefois, sa responsabilité ne pourra pas être recherchée à raison des voies de fait dont des tiers se rendraient coupables à l'égard du bénéficiaire.

#### Le bénéficiaire s'engage à :

1. User paisiblement des terrains et équipements mis à disposition suivant la destination prévue à la présente convention.
2. Maintenir en état de culture et entretien les terrains mis à sa disposition.
3. Prendre à sa charge l'entretien courant des terrains et des équipements ce qui inclut les menues réparations, sauf si elles sont occasionnées par vétusté, cas fortuit ou force majeure.
4. Ne pas laisser installer de sous locataire, d'occupant même à titre précaire sur les terrains mis à disposition sauf avec l'accord écrit de la CCGPSL.
5. Laisser visiter les terrains et lieux à tout moment par la CCGPSL, ses architectes, entrepreneurs, mandataires.
6. Ne pas transformer les terrains mis à disposition sans l'accord écrit de la CCGPSL. En cas de méconnaissance par le bénéficiaire de cette obligation, la CCGPSL pourra exiger la remise en état des lieux, aux frais et risques du bénéficiaire.
7. S'assurer contre les risques locatifs dont il doit répondre en sa qualité de bénéficiaire: incendie, dégât des eaux et en justifier de la CCGPSL, en lui transmettant l'attestation émise par son assureur ou son représentant. Il devra en justifier ainsi chaque année, à la demande du bailleur.
8. Accepter la réalisation par la CCGPSL des réparations urgentes.
9. Informer immédiatement la CCGPSL de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux mis à disposition, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
10. Acquitter toutes les contributions et taxes lui incombant personnellement de manière à ce que la CCGPSL ne soit pas inquiétée à ce sujet. Le bénéficiaire devra, avant tout déménagement, justifier du paiement des impôts dont la CCGPSL pourrait être tenu responsable.

### Article 1 : OBJET

Les projets de la CCGPSL s'inscrivant dans la durée, la CCGPSL se propose de laisser gratuitement à disposition d'un agriculteur, à titre précaire et révoquable, les terrains dont s'agit et dans les conditions prévues par le présent contrat administratif dans le seul but de permettre un entretien des terrains.

Le présent contrat est un contrat administratif qui ne constitue pas un bail rural ce qui est reconnu et accepté par le PRENEUR.

### Article 2 : DESIGNATION DES BIENS MISE A DISPOSITION

Sur la Commune de Mas de Londres (34380), les biens ci-après désignés pour une contenance de 10 ha 83 ca 50 a (Cf. plan en annexe).

Section	N° de parcelle	Superficie (m²)	Localisation
A	297	8 500	FRAISSINEDE
A	299	5 200	FRAISSINEDE
A	352	5 100	FRAISSINEDE
A	823	45 000	FRAISSINEDE
A	841	11 900	FRAISSINEDE
A	843	32 650	FRAISSINEDE

### Article 3 : DESTINATION

L'objet de la présente convention est de permettre un entretien des terrains agricoles appartenant à la CCGPSL.

Les biens mis à disposition sont destinés exclusivement à un usage agricole dans le respect du plan de gestion pastoral tel qu'il est développé à l'article 8 ci-après.

Le PRENEUR s'oblige à inscrire les biens mis à disposition à son compte à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Hérault, et à acquitter les cotisations à cet organisme.

A cet effet, les terrains mis à disposition sont destinés à l'exercice par le bénéficiaire de la profession d'agriculteur, à l'exclusion de toute autre activité : commerciale, industrielle ou artisanale fut elle accessoire de l'activité principale sans pour autant que l'exercice de la profession d'agriculteur permette l'application du régime des baux ruraux auxquels les parties entendent renoncer.

### Article 4 : DURÉE

La présente convention de mise à disposition de terrains est conclue à compter du 15 mai 2015 et pour une durée de 12 mois.

Elle pourra être renouvelée dans la limite de 4 renouvellements (soit 5 ans maximum) sous conditions que l'emprunteur en fasse la demande écrite expressée au moins 3 mois avant la date anniversaire de la présente convention. Un nouveau plan de gestion pastoral sera alors établi conformément aux dispositions prévues à l'article 8.

Néanmoins la présente convention étant conclue à titre précaire et révoquable, la CCGPSL se réserve le droit de reprendre les terrains à tout moment qu'elle jugera opportun ainsi que dans tous les cas prévus à l'article 5 ci-après.

### ARTICLE 8 - CONDITIONS PARTICULIÈRES

Un plan de gestion pastoral, annexe à la présente convention, sera rédigé conjointement entre le bailleur et preneur annuellement. Ce plan de gestion pastoral annuel s'appuiera sur l'exploitation d'îlots définis conjointement et définira, lot par lot, les modalités d'exploitation (pâtures, fauches, repos...), les dates d'exploitation ainsi que tout autre critère permettant d'assurer une gestion optimale du milieu conformément à la notice de gestion biodiversité rédigée par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc Roussillon.

LE PRENEUR s'engage à ne mettre en place que des clôtures amovibles (piquets + fil électrique) alimenté si nécessaire par des dispositifs conformes à la réglementation en vigueur. La pose et le retrait de ces clôtures devant se faire selon le calendrier prévisionnel établi au plan de gestion pastoral.

LE PRENEUR s'engage à laisser libre accès au préteur afin qu'il mette en œuvre toutes les actions prévues par la notice de gestion biodiversité. Le préteur s'engage toutefois à ne pas intervenir sur les parcelles en cours d'occupation ou devant être occupées définie par le plan de gestion pastoral.

BAILLEUR et PRENEUR se tiendront informés de tous les aménagements ou travaux mis en œuvre sur les parcelles visées par la convention. LE PRENEUR pourra engager des travaux mécaniques de débroussaillage sur les parcelles mises à disposition après accord express et dans les conditions d'exécution définies par le préteur. Les travaux de travail du sol de retournement, de traitement chimique, de fertilisation sont en particulier interdits.

Le PRENEUR s'engage à interdire l'accès direct à son cheptel aux zones humides (ruisseaux permanents ou semi permanents, retenue d'eau, mares ou berges) présentes sur les parcelles concernées.

LE PRENEUR laissera les chemins et sentiers libre d'accès et ne pourra modifier sous quelque forme que ce soit les usages (passage piéton, chasse, loisirs...), sauf accord préalable du PROPRIETAIRE BAILLEUR.

### ARTICLE 9 : CESSIION - TRANSMISSION

Toute cession du présent contrat totale ou partielle et sous quelque forme que ce soit est interdite.

LE PRENEUR ne pourra en aucun cas sous louer les biens mis à disposition sous peine de résiliation immédiate.

### ARTICLE 10 - DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DES STRUCTURES

LE PRENEUR déclare que, compte tenu de sa situation personnelle, la présente convention d'occupation précaire est soumise au contrôle des structures, et qu'il a demandé et obtenu une autorisation préalable d'exploiter délivrée par Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 09/05/2015.

### Article 11 : JURIDICTION COMPETENTE

Compte tenu de ce que la présente convention de mise à disposition de terrains comporte des dispositions exorbitantes du droit commun, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges en découlant.

**Article 12 : ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent contrat, la CCGPSL élit son domicile en son siège et le bénéficiaire en son siège social.

Fait à SAINT MATHIEU DE TREVIERIS en deux exemplaires originaux,

Le 19 mai 2015

Pour la Communauté de Communes  
du Grand Plo-Saint-Loup,

Le Président,

  
Monsieur Alain BARBE

Pour L'Elevage des Vabres

Le gérant :

  
Monsieur Jean-Baptiste ROY

2015

**ANNEXE**

**parcelles mises à disposition**



Mise à disposition agricole

# Mise en œuvre des actions d'information et de communication

Annexe 6 : Article du midi libre en date du 11 janvier 2015 sur la signature de la Charte Natura 2000

## Saint-Loup

Midi Libre Méditerranée  
DIMANCHE 11 JANVIER 2015

### St-Mathieu-de-Trévièrs Des loisirs plus respectueux de la nature

Une charte engage les pratiquants d'activités de pleine nature à bien préserver les sites Natura 2000 dont celui du Pic Saint-Loup.

**L**'environnement peut être préservé. Une charte Natura 2000 vient d'être signée par le groupement des activités de pleine nature et par 21 des 22 comités sportifs départementaux: ceux de randonnée, de vol libre et d'escalade. Leurs représentants se sont engagés à respecter des bonnes pratiques, outre de protéger les espaces (les «classés»).

Cette charte concerne 3 sites Natura 2000 : Pic Saint-Loup, Hauts Garrigues du Montpelitain, Gorges de l'Hérault. Champ de randonnée sur les deux premiers, au sein du Grand Pic St-Loup, Arethuse Tignes, préface. Ces trois sites couvrent près de 50 000 hectares, pour 20 espèces d'oiseaux, 10 mammifères dont 5 espèces de chiroptères, 10 amphibiens, 5 de poissons, un reptile et 24 habitats d'intérêt européen. La charte repose sur un accord général et l'analyse d'impacts, en concertation avec des comités sportifs.

#### Une sensibilisation omniprésente

Président du groupement départemental des activités de pleine nature, Michel D'Hautin a signé avec joie : «C'est, on ne peut l'imaginer en direct que sera portée, pour nous dans le sud, pour nous collectivités 20 000 habitants d'intérêt. Nos comités sont impliqués dans ces actions et il nous faut garantir un respect total pour nous. La charte a le mérite de réunir tous les sports sur un enjeu, de partager l'information.»

Le site Natura 2000 Pic Saint-Loup est inscrit à la direction européenne Natu-



Les comités sportifs fédèrent leurs adhérents aux bonnes pratiques.

ture. Son paysage superbe est menacé par l'intensité des pratiques modernes et par la fréquentation croissante. Il couvre 4 420 ha, et comprend des habitats de l'Hérault et du Pic Saint-Loup au sein de la réserve. Il s'intègre dans le site des Hauts Garrigues du Montpelitain (45 000 ha sous la direction de l'Etat), où il faut aussi veiller, par exemple, au maintien des zones de l'Hérault.

Le site Pic Saint-Loup inclut 14 espèces remarquables. Dans le Languedoc, il y a les habitats méditerranéens, aux hautes juncailles, aux hautes steppes de l'ouest de quatre hectares. Voici de la végétation en vue de son portrait. Il est d'ailleurs en route vers la mer pour protéger lors d'un été.

Dans les grottes du Pic, on trouve le rhinolophus européen, chiroptère remarquable au fait qu'elle ne peut voler s'élevée dans ses sites. Dans les champs ou près des zones forestières, on trouve le chamois de la vallée, papillon aux ailes décorées d'un damier orange, que les joggeurs, randonneurs doivent laisser tranquille en paix.

Plus loin, dans le site Gorges de l'Hérault (21 700 ha en direction de l'Etat), la charte veut, outre autres, mieux protéger le chatin dans les affluents de la Hérault et de l'Ariège, ou le pin noir de Sicile, forêt méditerranéenne, dont le plus grand groupement français s'étend autour de Saint-Guilhem-le-Désert.

GEORGES MATTEA  
gmattea@midielibre.com

### Bon sens et engagements de Natura 2000

La charte Natura 2000, elle est présente partout, dans les engagements et recommandations pour maintenir, développer et valoriser les paysages pour conserver des habitats (haute et basse) et espèces remarquables. C'est un engagement moral et volontaire. Les comités départementaux sportifs d'activités de pleine nature s'engagent à «encourager les adhérents ou bénévoles à pratiquer leurs activités en dehors des périodes sensibles et... en dehors des sites de nidification d'oiseaux», pour

espèces remarquables. Avec bon sens, la charte dit: «Ne pas laisser traîner de sacs, poubelles ou déchets, ne pas laisser de bagages, transporter ses déchets...» ne pas déboiser ou introduire d'espèces envahissantes (orties de France...). Il faut respecter les sites (piscines, barrages, signalétiques). A chaque sport ses recommandations. Pour l'escalade, par exemple, il faut se tenir aux parois rocheuses. Les sportifs doivent utiliser un itinéraire prévu (ou) plutôt qu'un autre.



Les comités sportifs ont signé la charte pour leurs pratiquants.

## Annexe 7 : Article du journal de la communauté de communes sur l'Etude grand rapace

ENVIRONNEMENT



### Suivre les déplacements des oiseaux

Une étude de suivi vient de débiter sur le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérain, qui compte vingt espèces d'oiseaux remarquables dont neuf rapaces : Aigle de Bonelli, Aigle royal, Bondrée apivore, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Milan noir et Vautour moine.

C'est dans le cadre de programmes de recherches autorisés par le centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) et le Muséum national d'histoire naturelle que cette étude est menée par des spécialistes : Victor Garrià Matarranz du Ministère de l'environnement espagnol, qui a une grande expérience dans ce domaine et accompagne les acteurs français sur tous les projets de ce type, Alain Ravayrol de l'association La Salspareille, Christian Itty de l'Association Bécot et de nombreux bénévoles.

En février, une balise GPS a été posée sur un Aigle royal. Elle est pourvue d'une batterie rechargeable à l'énergie solaire fixée sur le dos de l'oiseau à l'aide d'un hamais, conçu pour se détacher à la fin de la durée de vie de la balise (qui pourra être récupérée). L'ensemble de l'équipement pèse moins de 40 grammes. Le système de géolocalisation indique la position de l'oiseau, via le réseau de téléphone portable, entre 12 et 24 fois par jour en fonction des conditions climatiques.

Pendant un an, tous les déplacements vont pouvoir être récoltés et analysés, afin de développer les connaissances sur cette espèce menacée et trouver les moyens de la protéger plus efficacement.

Ce projet est financé à 90 % par le dispositif Natura 2000, mais suppose également un important travail bénévole des spécialistes. Le solde est à la charge de la Communauté de communes.



# Annexe 8 : Dossier enseignant en vue de la préparation de l'animation Natura 2000 dans les écoles



ACTION : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

## A LA DECOUVERTE DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU SITE NATURA 2000 « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS »

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT

### CONTENU DU DOSSIER

- Diaporama
- Questionnaire de terrain – exemplaire enseignant
- Charte de l'écolier
- Fiche action catalogue
- Lettres d'information Natura 2000

### CONTEXTE

Parmi l'ensemble des actions identifiées dans le cadre de la démarche d'animation du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » pour agir en faveur de la protection et de la préservation des espaces naturels, des animations en milieu scolaire ont été planifiées. Cette intervention s'inscrit donc dans une démarche générale d'actions programmées sur le territoire de ce site et approuvée dans ce que l'on appelle un « Document d'Objectifs » ou DocOb.

Le contenu de l'animation, qui a été travaillé en amont avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche (et notamment les services de l'Etat – DDTM et DREAL), est présenté dans le présent dossier de l'enseignant.

L'action est prévue en 2 temps au printemps 2015 (mi mars / mi mai) :

1. Une demi-journée sur le terrain (présence de l'animateur de la CCGPSL - la gestion de l'encadrement des élèves pendant la sortie sera assurée par l'école).

Un site accessible à pied depuis l'école (moins de 1 km) sera choisi par l'animateur Natura 2000 pour l'intérêt qu'il représente vis-à-vis de la thématique de l'action. Ce site pourra être inclus dans le périmètre du « site Hautes Garrigues du Montpelliérais » ou non, mais présentera toutes les caractéristiques du site.

L'objectif recherché sera de permettre, par petits groupes, d'appréhender 2 notions qui sont le milieu et le paysage. Cette première séance sera l'occasion de commencer à travailler aussi sur des termes « techniques » qui seront revus lors de la deuxième séance en classe : environnement, milieu, faune, flore, espèce, biodiversité... Une première partie de la demi-journée sera consacrée au questionnement. Qu'est-ce que je vois autour de moi ? Comment se caractérise un milieu, de quoi est-il composé ? Qu'est-ce que la faune, la flore ? Quelles sont les relations entre mode végétal et monde animal ? Quelles sont les interactions entre l'homme et son environnement ? Quelles sont les traces de l'homme ? Quelles sont les espèces à protéger ?...

- Les groupes qui travailleront sur le milieu pourra réaliser une identification de certaines espèces avec, suivant le site choisi, la constitution d'un herbier de feuilles, rédiger une liste des éléments qui compose ce milieu, observer les oiseaux. Il pourra être également envisagé de réfléchir sur les espèces associées à leur milieu de vie (exemple les chauves-souris => les grottes ou les vieilles habitations).
- Les groupes qui travailleront sur le paysage pourra travailler sur de la lecture de carte pour permettre un repérage dans l'espace et une identification des principaux éléments du paysage. Cette séance pourra être adaptable en fonction du programme ou des objectifs pédagogiques recherchés par l'enseignant et devra permettre aux élèves de regarder d'un autre œil cet environnement qui les entoure.

La fin de demi-journée sera consacrée à une rapide synthèse des éléments récoltés par chaque groupe et une mise en commun des informations sera faite sur le terrain ou en classe.

### 2. Une synthèse en classe

Quelques jours après cette sortie, une synthèse plus fine pourra être réalisée en classe et certains points pourront être approfondis par l'enseignant. Les questionnements pourront être reformulés et orientés afin que les élèves puissent trouver les réponses lors de la seconde demi-journée qui sera programmée une quinzaine de jours après la sortie de terrain (Cf. diaporama présenté ci-après).

Un lexique spécifique à la thématique pourra également être travaillé en classe.

### 3. Une demi-journée en classe (présence de l'animateur de la CCGPSL)

Un diaporama projeté par l'animateur servira de fil conducteur de la demi-journée dont l'un des objectifs sera de répondre au questionnaire suscité quelques jours plus tôt sur le terrain tout en entrant un peu plus dans la compréhension des enjeux liés à la démarche Natura 2000.

Les éléments abordés seront :

- « Le positionnement de la démarche Natura 2000 au niveau Européen ». Il s'agira très simplement de rappeler que Natura 2000 est une démarche de préservation de l'environnement à l'échelle locale mais qui est issue de l'Europe.
- « La découverte (ou la redécouverte) de notre environnement proche ». Les groupes qui auront travaillé sur le paysage pourront alors y trouver les réponses aux questions posées ou apporter des éléments de réponse à la classe. La photo de la diapo 7 sera modifiée en fonction du lieu de la sortie afin que les écoliers puissent avoir quelques points de repère connus.
- « L'action de l'homme sur le milieu » permettra de s'interroger sur les conséquences que peuvent avoir une action (comme labourer une prairie ou visiter une grotte) sur la présence d'une espèce (comme l'orchidée d'Occitanie ou les chauves-souris). La fin de la séance sera consacrée à des échanges avec la classe sur la base du langage photo. L'objectif étant que chaque élève puisse se questionner, en partant d'une situation donnée, des conséquences de l'action décrite par la photo sur l'environnement.

Enfin, la séance se terminera par la proposition aux élèves volontaires de s'engager à titre individuel pour la protection et la préservation de leur environnement en signant la « charte de l'écolier ». La Charte Natura 2000 est un dispositif officiel prévu par les textes. Signer une charte légitime l'engagement du signataire dans une démarche volontaire de préservation et de protection de son environnement. La charte de l'écolier est toutefois un document simplifié issu de ce document officiel mais qui conserve tout de même tout son sens. L'idée n'est pas de faire signer la charte à tous les écoliers, mais vraiment de leur proposer de prendre le temps d'y réfléchir et de choisir les actions sur lesquelles ils envisagent de s'engager.

### 4. Une heure en classe (présence de l'animateur de la CCGPSL),

L'animateur pourra revenir en classe pour une courte intervention quelques jours après la seconde demi-journée pour contresigner les « chartes de l'écolier » des élèves qui auront décidé de s'engager.

**Annexe 9 : Photographies de la sortie avec les élèves de l'Ecole de Sainte-Croix-de-Quintillargues (droits CCGPSL)**



## Annexe 10 : Note sur le géocaching



**Note sur le géocaching en espaces naturels sensibles**, 23 février 2015

Aurélien TIBAUT, Animatrice Natura 2000

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

SIC Pic Saint-Loup

ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais

[natura2000@ccgpsl.fr](mailto:natura2000@ccgpsl.fr), tel : 04 67 55 87 25

### Geocaching en espaces naturels sensibles

#### Un intérêt pour une activité peu connue

Le géocaching est né aux Etats-Unis au début des années 2000. Chaque géocacheur dissimule une boîte étanche (appelée « cache » ou « géocache ») et en précise les coordonnées GPS sur un site Internet ([www.geocaching.com](http://www.geocaching.com)). Le but pour les autres joueurs de la retrouver par des énigmes et indices.

Lors du diagnostic du Document d'objectif Natura 2000 de la ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais », de nombreuses personnes ont évoqué cette activité en groupe de travail ; un recensement des caches a donc été mené via le site Internet et a montré que sur le site Natura 2000 plus de 220 caches étaient présentes.

Si la majorité des caches n'ont aucun impact sur les enjeux naturalistes du site Natura 2000 (en bord de chemin par exemple), huit caches étaient situées sur des zones sensibles, en arrêtés de protection de biotope. Ce n'étaient pas ces caches en tant que telles qui posaient problème, mais bien leur emplacement. Lorsque les personnes se rendaient sur site afin de les trouver, le temps passé sur le secteur, à proximité d'une zone de nidification, pouvait perturber la reproduction d'une espèce prioritaire de la directive européenne.

Le géocaching est une activité en développement, peu connue et non fédérée. Dans le cadre de l'élaboration du Docob aucun contact n'a pu être pris avec une personne référente sur cette activité. Vu l'enjeu et les éventuelles perturbations sur des espèces d'enjeu fort, il a été proposé d'inscrire aux actions du Docob la veille sur le géocaching comme une action de priorité forte de ce site Natura 2000.

#### Des premiers contacts officiels

Dans un second temps, des discussions avec les services de l'Etat et les acteurs du territoire ont concerné le traitement des caches sensibles en contactant individuellement les géocacheurs et en s'appuyant sur l'existence des arrêtés de protection de biotope. Aucun géocacheur ne s'est opposé au retrait de la cache ; si certains n'ont pu la retirer rapidement « physiquement », ils l'ont rendu immédiatement inactive sur le site Internet.

Deux fois par an (avant la période de reproduction et pendant la période), une vielle des nouvelles caches étaient menées sur le territoire. Les propriétaires des nouvelles caches situées en zone sensible étaient contactés via le site Interne par la chargée de mission Natura 2000.

### **Un accompagnement constructif**

En 2014, un géocacheur prévenu de la sensibilité du secteur sur lequel il avait mis ses caches, a informé le réseau des géocacheurs, et en particulier un reviewer, de l'existence d'une zone sensible sur ce secteur.

Un reviewer est un géocacheur missionné bénévolement afin qu'il vérifie la conformité des caches selon les lignes directrices du jeu ; il ne faut pas, par exemple, que les caches se situent à moins de 161 m les unes des autres (correspondant à 0.1 miles). Cinq reviewers sont présents en France, répartis en fonction d'un territoire d'action. Lors de l'élaboration du Docob Natura 2000, aucun contact n'avait été pris avec un reviewer.

Rapidement, le reviewer et l'animatrice Natura 2000 ont échangé sur les questions relatives à la sensibilité de certaines caches. Après en avoir parlé avec les services de l'Etat, il a été proposé de cibler des zones où aucune cache ne pourrait être déposée (zones correspondants aux secteurs prioritaires des sites Natura 2000) sans dévoiler l'espèce concernée.

L'objectif de Natura 2000 est de préserver les espèces naturelles en maintenant les activités humaines qui ne génèrent pas de perturbation. Ainsi, les zones où aucune cache ne doit être placée doivent être limitées exclusivement aux enjeux et secteurs de priorité très forte des sites Natura 2000. Il est aussi possible de mettre en place un système d'autorisation préalable du gestionnaire d'espace naturel. Pour se faire, les gestionnaires peuvent créer gratuitement des comptes Premium et mettre en place des alertes sur des secteurs : <http://www.geocaching.com/parksandpolice/default.aspx>

Si vous avez des zones sensibles sur lesquelles aucune cache ne doit apparaître (elles peuvent être envoyées au format SIG et ne seront communiquées qu'aux reviewers et non au grand public), si vous connaissez des caches qui pourraient perturber un secteur de l'espace naturel sur lequel vous travaillez, si vous avez des questions sur l'activité, n'hésitez pas à nous contacter :

Auréliе TIBAUT, [natura2000@ccgpsl.fr](mailto:natura2000@ccgpsl.fr)

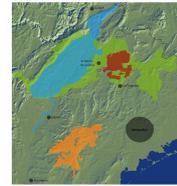
Alain DUBOUCHET, Kuzhadwelet (pseudo comme Reviewer, [kuzhadwelet@gmail.com](mailto:kuzhadwelet@gmail.com)) ; en cas d'absence, il est possible de contacter deux autres reviewers : [rivioureur@gmail.com](mailto:rivioureur@gmail.com) et [miguaine@gmail.com](mailto:miguaine@gmail.com).

# Annexe 11 : Panneaux de sensibilisation sur Natura 2000



## LA CHARTE NATURA 2000 DANS LES GARRIGUES DE L'HERAULT

Natura 2000 est un programme européen qui conserve ou rétablit des habitats naturels et des espèces rares ou menacées à l'échelle européenne.



### ENJEUX

#### Une biodiversité exceptionnelle

A l'ouest et au nord de l'agglomération montpelliéraine, ce sont **60 000 ha** qui sont **inscrits à Natura 2000**. Par exemple, sont à préserver l'Aigle de Bonelli, le Vautour moine, le Bruant ortolan, le Murin de Capaccini, le Minioptère de Schreibers, le Chabot de l'Hérault, la forêt de Pin de Salzmann ou encore les mares temporaires.



### OUTILS

#### La boîte à outils Natura 2000

La France a choisi une **gestion concertée, contractuelle et volontaire des sites**.

Les outils sont recensés dans le **document de gestion du site, le document d'objectifs (Docob)**

- ➔ Des **contrats rémunérés** proposés aux acteurs du territoire, agriculteurs, chasseurs, propriétaires
- ➔ Des **actions d'information, de communication et de sensibilisation** comme la Charte Natura 2000



### EXEMPLE D'UN OUTIL

#### LA CHARTE NATURA 2000

- ➔ S'adresse aux **usagers volontaires** (sociétés de chasse, comités départementaux de sports de pleine nature, associations sportives, habitants ...)
- ➔ Marque le **souhait de s'impliquer dans Natura 2000** en préservant les espèces et les habitats sur une durée de 5 ans.
- ➔ Une **charte unique** est proposée sur 4 sites Natura 2000 situés au Nord et à l'Ouest de l'agglomération montpelliéraine.



Escalade, © CCGPSL



Spéléologie, © Anthony Alliez

La charte Natura 2000 est une liste d'engagements et de recommandations



#### ➔ Des engagements généraux

**Inform**er et **sensibiliser** les adhérents ou licenciés aux espèces protégées, enjeux, impacts potentiels, bonnes pratiques à mettre en œuvre.

**Encourager** les adhérents ou licenciés à pratiquer leurs activités en dehors des sites de nidification en périodes sensibles

**Ne pas laisser de traces** de passage et d'activité (emporter les déchets, ne pas laisser de balisage temporaire).

**Ne pas disséminer ou introduire d'espèces** envahissantes sur le site Natura 2000

...

#### ➔ Des engagements spécifiques

**Escalade** : Créer uniquement de nouvelles voies dans le cadre d'un conventionnement intégrant les enjeux environnementaux

**Randonnée pédestre** : Garder les chiens en laisse et les empêcher de perturber la faune sauvage

...

#### ➔ Des signataires déjà engagés dans la démarche

En 2014 : le **groupement des activités de pleine nature de l'Hérault, les comités départementaux d'escalade, de randonnée pédestre, de spéléologie et de vol libre.**

En 2015 : **12 sociétés de chasse**



Randonnée, © Thibaut Barret

Pour plus d'information :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

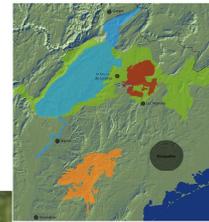
<http://valleeherault.n2000.fr/>





## LA BIODIVERSITE DES SITES NATURA 2000 DES GARRIGUES DE L'HERAULT

60 000 hectares, 20 espèces d'oiseaux, 26 autres espèces animales, 26 habitats d'intérêt européen



### 20 espèces d'oiseaux

Busard cendré  
Vautour moine  
Cirète Jean-le-Blanc  
Bruant ortolan  
Pipit rousseline  
Grand duc d'Europe  
Pie grièche écorcheur  
Oedicnème criard  
Outarde canepetière  
Milan noir  
Rollier d'Europe ...

Exemple :



#### Aigle royal

Profil : envergure souvent > 2 m, couleur brune à l'âge adulte  
Habitat : surtout dans les massifs montagneux. Pour l'Hérault, au niveau des contreforts cévenols.



#### Aigle de Bonelli

Profil : envergure 1,5 à 1,90 m, plumage contrasté (ventre clair et ailes sombres)  
Habitat : Bassin méditerranéen et Asie mineure

**Espèce menacée**

80 couples en France en 1960 plus que 26 en 2000

### 26 autres espèces animales

dont 10 mammifères  
9 insectes  
6 poissons  
1 reptile :  
Grand Rhinolophe  
Minioptère de Schreibers  
Loutre  
Barbeau méridional  
Chabot de l'Hérault  
Cordulie à corps fin...

Exemple :



#### Agrion de mercure

Profil : 30 à 35 mm de long, le mâle est bleu ciel maculé de tâches noires alors que la femelle est de couleur sombre  
Habitat : dans les milieux aquatiques ensoleillés à eaux claires bien oxygénées



#### Murin de Capaccini

Profil : 5 cm de long et 25 cm d'envergure  
Habitat : dans les cavités à proximité d'un cours d'eau ou d'un étang car il se nourrit d'insectes (ou larves) aquatiques

**Espèce menacée**

Toutes les chauves souris en France sont protégées

### 26 habitats prioritaires

Rivières intermittentes  
Matorrals  
Pelouses sèches  
Prairies de fauche  
Forêt à chênes verts  
Forêts galeries à saules et peupliers blancs  
Sources pétrifiantes  
Grottes  
Eboulis méditerranéens ...

Exemple :



#### Mare temporaire méditerranéenne

Grande variabilité de la durée et de la périodicité de la présence d'eau (submersion en hiver et assèchement complet en été).

Espèces présentes : Triton marbré, Menthe des cerfs



#### Parcours substeppe

Pelouse de graminées adaptées aux terrains secs

Habitat maintenu notamment par l'activité pastorale

Espèces présentes : Brachypode rameux, Magicienne dentelée ...



#### Forêt de Pin de Salzman

Répandu en Espagne, ce pin noir occupe une zone restreinte en France (3 000 ha)  
Espèce rustique, peu exigeante en terme de climat et de sol

A souffert des incendies et des plantations de pins noirs d'Autriche qui mettent en péril sa pérennité génétique

Espèces présentes : Bruyère multiflore, Nerprun des Alpes...



#### Prairie humide méditerranéenne

Habitat inondé en hiver et asséché l'été

Habitat en fort régression

Espèces présentes : Moline bleue, Aristoloche à feuilles rondes...



Pour plus d'information :

<http://garriguepicsaintloup.n2000.fr>

<http://valleeherault.n2000.fr>

## Annexe 12 : Note sur le géocaching Annexe : Information sur le FAN



The screenshot shows a website interface with a green and white color scheme. At the top, there are three navigation buttons: 'Connaître Natura 2000', 'Découvrir en Pic Saint-Loup', and 'Agir localement'. Below these is a large landscape photograph of a mountain range under a blue sky with clouds. The main content area is divided into two columns. The left column contains two sections: 'Dernières actualités' and 'Actualités associées', each listing recent news items with dates. The right column features a main article titled 'Natura 2000 au 1er festival des activités de nature' with a sub-header 'Accueil » Natura 2000 au 1er festival des activités de nature'. The article text discusses the festival's goals, lists activities like rappelling and climbing, and provides contact information for the Grand Pic Saint-Loup office. A date '09/09/2015' is displayed. At the bottom of the article, there is a flyer for the festival and a row of logos from various partner organizations including the European Union, the French Republic, AGR, the Pic Saint-Loup office, the Grand Pic Saint-Loup office, and the Montbéliard Métropole.

Connaître Natura 2000    Découvrir en Pic Saint-Loup    Agir localement

**Dernières actualités**

Natura 2000 au 1er festival des activités de nature  
09/09/2015  
Natura 2000 au 1er festival des activités de nature  
Un site Internet dédié à Natura 2000  
20/08/2015  
Un site Internet dédié à Natura 2000  
Des mesures agro-environnementales en 2015  
06/07/2015  
Des mesures agro-environnementales signées en 2015  
Retrouvez toutes nos actualités

**Actualités associées**

Un site Internet dédié à Natura 2000  
20/08/2015  
Un site Internet dédié à Natura 2000  
Des mesures agro-environnementales en 2015  
06/07/2015  
Des mesures agro-environnementales signées en 2015  
Les chasseurs se sont engagés

Accueil » Natura 2000 au 1er festival des activités de nature

### Natura 2000 au 1er festival des activités de nature

**Date de l'actualité:** 09/09/2015

Pour le 1<sup>er</sup> Festival des activités de nature (FAN), les organisateurs ont souhaité inviter l'animateur Natura 2000 pour qu'il sensibilise aux enjeux naturels de ce territoire. Cette journée sera l'occasion de rappeler que la **pratique de ces sports de nature doit se faire dans le respect de la biodiversité**. Certains comités départementaux présents lors du FAN ont été les premiers à s'engager dans Natura 2000 en signant une charte de bonnes pratiques.

Ce festival sera l'occasion de découvrir et de tester des activités du territoire (accrobranche, randonnée pédestre, balade en poneys, spéléologie, paddle, escalade, parapente...). Toutes les activités sont gratuites (sauf le parapente dont le baptême reviendra à 20 €) et se réserveront sur place. Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Le programme détaillé sur le site Internet de l'Office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup

L'actualité sur le site Internet du Grand Pic Saint-Loup

**Rendez-vous le samedi 26 septembre à partir de 10h30 à la maison du Parc à Claret !**



Logo row: European Union, French Republic, AGR, Pic Saint-Loup, Grand Pic Saint-Loup, Montbéliard Métropole.

## Annexe 13 : Photographie du stand tenu au FAN



## Annexe 14 : Actualité sur le lancement du site Internet dédié à Natura 2000

The screenshot shows the website 'Grand Pic Saint-Loup' with a red header containing navigation tabs: HABITER, ENTREPRENDRE, VALORISER, SORTIR, L'INSTITUTION, and a search bar with 'Rechercher' and 'OK' buttons. A large banner image shows a landscape with mountains and a road. Below the banner, a sidebar on the left lists various services under the heading 'Valoriser'. The main content area features a news article titled 'Nouveau : un site internet dédié à Natura 2000' published on September 14, 2015. The article text describes the launch of a website for the Natura 2000 sites of Grand Pic Saint-Loup and Hautes Garrigues du Montpelliérals. A small image of the landscape is included with the caption 'Le Pic Saint-Loup vu depuis l'Hortus'. On the right side, there is a 'S'informer' section with a list of links: Agenda, Actualités, Lettres d'information, Documents et publications, Contact, and Espace presse. Below that is the 'Coordonnées' section with contact information for the 'Hôtel de la Communauté'. At the bottom, there is a 'Retour' button and footer text: 'Mentions légales | Plan du site | Accessibilité'.

HABITER | ENTREPRENDRE | VALORISER | SORTIR | L'INSTITUTION | Rechercher OK

grand pic saint-loup  
communauté de communes

Photo : Communauté de Communes

**Valoriser**

- Actualités
- Préservation des espaces
- Ressource en eau
- Sites Natura 2000
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Programme Local Prévention Déchets

Accueil > Valoriser > Actualités

**Nouveau : un site internet dédié à Natura 2000** 

Publié le 14 septembre 2015

Depuis la fin de l'été, un site internet dédié aux deux sites Natura 2000 animés par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est officiellement lancé : héberge sur la pépinière des sites Natura 2000, cet espace a été conçu pour vous informer et vous permettre de participer à la préservation des espèces ou à la gestion durable des milieux.

Ce site internet unique est dédié aux sites Natura 2000 Pic Saint-Loup (4 440 ha sur 8 communes du territoire) et Hautes Garrigues du Montpelliérals (45 444 ha sur 37 communes et 6 Communautés de communes).



**Le Pic Saint-Loup vu depuis l'Hortus**  
Photo : CC6PSL

Une des actions prioritaires du document de gestion Natura 2000 consiste à faire connaître les objectifs de ce programme européen et à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Initialement, la communication était réalisée essentiellement par le biais de lettres d'information, au format papier, diffusées auprès des habitants et des acteurs de toutes les communes concernées.

La mise en place d'un site web commun va permettre de rendre plus cohérentes les actions de communication (plusieurs communes sont concernées par les deux zones de protection), tout en réduisant les coûts d'impression et de distribution des lettres d'information.

Toutes les informations publiées jusqu'à présent sur le site de la Communauté de communes (rubrique « Valoriser ») sont accessibles à cette adresse : <http://garriguespicsaintloup.n2000.fr/>

> En savoir plus sur la [démarche Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup](#)

 Retour

**S'informer** 

- Agenda
- Actualités
- Lettres d'information
- Documents et publications
- Contact
- Espace presse

**Coordonnées** 

**Hôtel de la Communauté**  
25, allée de l'Espérance  
34270 St-Mathieu-de-Trévières

Tél. 04 67 55 17 00  
Fax. 04 67 55 17 01

Mentions légales | Plan du site | Accessibilité

## Annexe 15 : Article dans le journal de la CCGPSL

ENVIRONNEMENT

NATURA 2000 

### Les chasseurs s'engagent !

Après les comités sportifs pour les activités de pleine nature en 2014<sup>1</sup>, onze sociétés de chasse se sont engagées à leur tour dans la préservation des habitats et des espèces, avec la signature solennelle en juin d'une charte de bonnes pratiques.



Parmi les élus et responsables présents : Marc Barla, Philippe Gaillet, Frédéric Fay, Nicolas Lacroix, Frédéric Laroche, Lucien Laroche, Olivier Rouget, Directeur régional de l'environnement, et les présidents des sociétés de chasse : Nicolas 2009, Philippe Deschamps et Claude Gaudelot.

L'événement a été déroulé le 6 juin, lors du salon « Chasse, pêche et nature » à Saint-Jély-du-Fasq, en présence d'élus et de personnalités de notre territoire, de la Métropole et de l'Etat.

Les chasseurs sont impliqués dans Natura 2000 depuis son lancement : ils étaient nombreux à prendre part aux groupes de travail, en phase d'élaboration des documents de gestion des sites, et les fédérations de chasseurs continuent à être présentes lors des réunions de Comité de pilotage (copil). Aussi, dès que les chartes ont pu être signées, les chasseurs ont signifié leur volonté de le faire.

**... les chasseurs sont impliqués dans Natura 2000 depuis son lancement ...**

Le document signé est une charte unique<sup>2</sup>, qui concerne quatre sites Natura 2000 sur 60 000 hectares du département de l'Hérault : « Pic Saint-Loup », « Hautes Garrigues du Montpelliérain », « Gorges de l'Hérault » et « Montagne de la Mosse et Caussé d'Aumelas », ce dernier n'étant pas sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup.

Parmi les engagements et recommandations signés par les chasseurs, on trouve par exemple le respect du cycle des mares temporaires méditerranéennes (pour lesquelles il ne faut pas remettre d'eau en période estivale, afin de maintenir l'assèchement naturel nécessaire à la biodiversité) ou encore l'évitement des bords de falaises en période de reproduction des rapaces.

<sup>1</sup> - Cf. page de la Communauté de communes n° 11 de décembre 2014.  
<sup>2</sup> - La charte des chasseurs s'inscrit au sein des chartes Natura 2000 et les sociétés de chasseurs de chasse, et s'inscrit de plus en plus dans le cadre des chartes Natura 2000 (pour les sites Natura 2000) et les chartes de gestion des sites Natura 2000.

# Annexe 16 : Lettre d'information

**Sites NATURA 2000**  
**"Hautes Garrigues de Montpelliérals"**  
**"Pic Saint-Loup"**

grand  
 Pic  
 Saint-  
 Loup

Lettre d'information  
 Animation Natura 2000 en Grand Pic Saint-Loup  
 Décembre 2015

**Natura 2000 en oeuvre**

Deux directives européennes sont à l'origine de Natura 2000 : les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992). C'est à partir d'elles, qu'un réseau de sites riches d'une importante biodiversité s'est construit sur tout le territoire européen. En France, il a été choisi d'élaborer un document de gestion pour chaque site recensant toutes les mesures de préservation de cette biodiversité remarquable, puis qu'un animateur Natura 2000 le mette en oeuvre.

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est animatrice de deux sites Natura 2000 : le "Pic Saint-Loup" en directive Habitats et les "Hautes Garrigues de Montpelliérals" en directive Oiseaux. Depuis 2012 pour l'un et 2013 pour l'autre, les mesures de gestion sont réalisées.

Cette lettre d'information "Animation" présente les mesures qui sont mises en place et vous informe de la richesse de votre territoire.  
 Bonne lecture !

**Deux discrets habitants des sites Natura 2000**

**Petit oiseau d'environ 15 cm et 40 g, le Martin pêcheur d'Europe se reconnaît par son plumage bleu brillant sur le dessus et le dessous majoritairement jaunâtre. Son nom précise son régime alimentaire composé principalement de petits poissons et alevins.**

Malgré ses couleurs vives reconnaissables, cet oiseau est très discret et difficile à observer. Installer-vous silencieusement au bord du fleuve Hérault, de la Bugeas, du Lac de la Jasse ou encore du Lamalou pour espérer le voir survoler les eaux claires de nos cours d'eau et plonger en quête de sa proie.

**Petit mammifère de 6 cm de long, 10 g et une envergure de 30 cm, le Minioptère de Schreibers est une espèce de chauve-souris qui est protégée en France comme toutes les chauves-souris de notre territoire. Elle peut voler jusqu'à 55 km/h pour attraper ses proies : papillons de nuit, moustiques et coléoptères.**

Difficile à observer, elle passe tout son temps dans les grottes et cavernes sauf à la tombée de la nuit quand elle sort pour chasser.

**Les communes concernées**

**Hautes Garrigues de Montpelliérals** : Aniane, Arbores, Argelliers, Assas, Buzignagues, Causse-de-la-Selle, Ferrères-les-Verreries, Fontarès, Galargues, Garrigues, Guarguères, Les Matelles, Montaud, Montpeyrroux, Pégarolle-de-Bugues, Puichabon, Saint-André-de-Bugues, Saint-Bauzille-de-Montmel, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Cuilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Bugues, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Privat, Teyran, Le Triadou, Vacquières, Vols-en-Laval, Vols-le-Fort.

**Hautes Garrigues de Montpelliérals et Pic Saint-Loup** : Cazevieille, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres-Rouet, Saint-Jean-de-Cuculies, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Tréviens, Veilhauts.

## Et demain ?

**Poursuivre l'engagement avec les éleveurs**

Sur les deux sites Natura 2000, ce sont 11 agriculteurs qui se sont engagés. De nombreux secteurs prioritaires ont été contractualisés afin de les préserver mais il reste encore des zones où les enjeux sont importants.

Les éleveurs sont toujours les principaux acteurs visés par ces actions. Si vous êtes intéressés, rapprochez vous du Grand Pic Saint-Loup !

**Travailler avec les clubs locaux sur la Charte Natura 2000**

Afin de préserver les habitats et espèces, une charte Natura 2000 de bonnes pratiques peut être signée par tout acteur du territoire. Par exemple, les signataires s'engagent à informer la structure animatrice des éventuels projets d'aménagements et animations et de tenir compte des éventuelles préconisations qui leur seraient faites. Des recommandations peuvent également être préconisées comme celle de ne pas quitter les itinéraires aménagés et balisés.

Vous êtes président de club d'activité de pleine nature, habitant du territoire ou, simplement, une personne intéressée par ce sujet, contactez l'animateur Natura 2000 !

## Préserver un habitat prioritaire : les mares temporaires méditerranéennes

Les mares temporaires méditerranéennes sont des plans d'eau temporaires peu profonds. Ce sont des zones, assez, longuement inondées en hiver mais complètement asséchées en été.

L'espèce emblématique de cet habitat est la Menthe des Cerfs que l'on peut observer à partir de mai. Elle a besoin de zone d'ensoleillement pour germer et il est donc nécessaire de limiter l'ombrage ; pour se faire un maintien ou un développement du pâturage peut restreindre le développement des arbres et arbustes.

Enfin, une menace importante qui pèse aussi sur ces mares est le développement d'espèces introduites (Tortue de Floride, Ecrevisse américaine, Myriophylle du Brésil...). Il est nécessaire de les éliminer afin de préserver la mare.

Vous êtes propriétaire d'une mare temporaire et souhaitez la préserver, un contrat Natura 2000 peut être mis en oeuvre pour y parvenir.

Pour aller plus loin : <http://garriguespicstloup.n2000.fr>

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup  
 Hôtel de la Communauté  
 34270 SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIENS.  
 Tél : 04 67 55 17 00  
[natura2000@ccpsl.fr](mailto:natura2000@ccpsl.fr)

## Trois ans d'actions prioritaires sur le site Pic Saint-Loup



Une zone engagée en mesure agro-environnementale



Le contrat de fermeture de la cavité



Le jury visitant une parcelle du concours prairies fleuries 2015

Le document de gestion du site Pic Saint-Loup, est un projet de territoire composé de 34 mesures à mettre en oeuvre pour préserver 17 habitats d'intérêt communautaire, 5 espèces d'insectes, 2 de poissons et 7 de chauves souris. 20 de ces mesures sont de priorité très forte. En trois ans, 11 mesures ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation.

### L'engagement des éleveurs par des mesures agro-environnementales

Afin de préserver les habitats du site Natura 2000, comme ceux des "prairies humides méditerranéennes" ou des "parcours sub-steppiques", **des éleveurs ont signé des contrats agricoles.**

Ces contrats ont pour objectif de préserver les habitats sensibles ou menacés, en excluant le pâturage sur une période de l'année (quelques mois) sur certains secteurs ou, au contraire, d'accroître la pression de pâturage sur des zones jugées défavorables.

Ces calendriers sont discutés au préalable avec les éleveurs, un spécialiste agricole et un écologue ; ils définissent ensemble les périodes les plus propices au pâturage en fonction des enjeux environnementaux et des besoins du troupeau.

Depuis 2012, **5 agriculteurs se sont portés volontaires pour signer une mesure de ce type** ; rémunéré dans le cadre de la Politique Agricole Commune, le contrat est mis en oeuvre sur 5 ans.

### Des actions de sensibilisation

Seules trois mesures du Document de gestion du site concernent la sensibilisation et, pourtant, de nombreuses actions ont porté sur ce thème pendant ces trois ans. Il est rapidement apparu que ce réseau européen de sites à préserver était peu connu du Grand Public et qu'une communication importante devait être menée.

En trois ans des actions ont été mises en oeuvre auprès du **public scolaire** (avec des animations en classe et sur le terrain), auprès **des agriculteurs** (organisation du concours prairies fleuries), auprès **des habitants** (rédaction d'articles pour le journal de la Communauté de communes ou Midi-Libre, organisation de réunions publiques d'information...).



La Charte de l'Écolier

## Exemples d'actions de 2015 sur les deux sites Natura 2000

### Un site Internet dédié à Natura 2000

En 2015, un site Internet dédié aux deux sites Natura 2000 animés par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a été mis en ligne : <http://garriguepicstloup.n2000.fr>.



Une des pages du site Internet

Ce site est composé de trois grandes rubriques : connaître Natura 2000, découvrir en Pic Saint-Loup et Agir localement. Si cet outil permet de mettre à jour régulièrement les actualités du site, c'est aussi un moyen pour toute personne souhaitant participer de s'informer et de contacter facilement l'animateur Natura 2000.

### L'adhésion des chasseurs à Natura 2000

Dans le cadre de la sensibilisation à Natura 2000, un des outils qui peut être utilisé est une charte de bonnes pratiques, la "Charte Natura 2000". En 2014, les acteurs de pleine nature via leur comité départemental (randonnée pédestre, spéléologie, escalade, vol libre et le groupement des comités départementaux) avaient signé cette charte.

En 2015, ce sont les chasseurs qui ont souhaité signer la charte Natura 2000. Les sociétés de chasses communales de Buzignagues, Galargues, Mas de Londres, Montaud, Montpeyroux, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Bazille-de-Montmel, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Martin-de-Londres et Saint-Mathieu-de-Trévières ont toutes été signataires en 2015. D'ores et déjà des contacts ont été pris avec d'autres sociétés de chasse pour poursuivre cet engagement des chasseurs en 2016.



La Charte Natura 2000 signée par les chasseurs

### Un contrat pour préserver les chauves-souris

Un contrat Natura 2000 (financé à 80 % par l'Union Européenne et l'Etat) a été signé par le conseil départemental de l'Hérault afin de protéger les populations de chauves-souris.

Une des grottes du site Natura 2000 était une des zones les plus riches en nombre et en diversité de population de chauves souris, mammifères menacés et protégés à l'échelle française et reconnus par Natura 2000 comme prioritaires. Or, les visites régulières par des promeneurs non sensibilisés à cet animal et la détérioration de l'intérieur de la cavité ont conduit le conseil départemental à signer un contrat Natura 2000.

Afin de limiter les dérangements, l'entrée de cette grotte a été fermée par une grille. Un travail important de concertation avec les associations locales et les spéléologues a été mené afin de définir les modalités de fermeture de la grotte et les conditions d'accès : périodes de visite autorisée, engagement à signer une charte Natura 2000 de bonnes pratiques...

# Suivi de la mise en œuvre du Docob

## Annexe 17 : Convention de formation



Numéro de déclaration d'existence auprès de la Préfecture de la Région du Languedoc-Roussillon N° : 91 34 P 3527 34  
SIRET : 183 400 167 00015  
APE : 8413Z

### CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1) Aten  
2 place Viala  
34060 MONTPELLIER Cedex 2

et

2) Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup  
Hôtel de la Communauté  
25 Allée de l'Espérance  
34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERIS

est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente.

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA FORMATION

L'organisme de la formation organise l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **Prairies, parcours, troupeaux et éleveurs, niveau 1 : découverte (15GEGME\_MOG0246C1298)**

Dates : du 28/09/2015 au 02/10/2015

Durée : 4 jours

Lieu : Vallée du Célé (46330)

#### ARTICLE 2 : NOM DU STAGIAIRE

L'organisme de formation accueillera la personne suivante :

**Madame TIBAUT Aurélie**

Fonction : **Chargé(e) de mission Natura 2000**

#### ARTICLE 3 : FRAIS DE FORMATION

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire 100 € x 4 jour(s) = 400 € HT (exonéré de TVA en vertu de l'article 261 du CGI)

A régler : par chèque bancaire  par C.C.P.  par virement

2, place Viala • 34060 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30 • Fax : 04 67 52 77 93 • [contact@espaces-naturels.fr](mailto:contact@espaces-naturels.fr)

[www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)





#### ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Les stagiaires sont couverts par leur employeur contre les risques d'accident du travail proprement dit et d'accidents de trajet au sens de la législation en vigueur.

#### ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

#### ARTICLE 6 : DÉBIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs, avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du Code du travail.

#### ARTICLE 7 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû à réception de la facture. À régler par chèque bancaire, postal ou par virement.

#### ARTICLE 8 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal administratif de Montpellier sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Montpellier, le 07/09/2015

Pour l'employeur

Le Président,  
Alain BARBE

Signature et cachet



Pour l'organisme



Le Directeur de l'Aten

Un exemplaire à retourner à l'Aten avec cachet et signature

#### Conditions de Règlement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable du GIP Aten  
- Virement bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du GIP Aten  
TP de l'Hérault – MONTPELLIER  
10071 / 34000 / 00001003530 / 83  
IBAN : FR76 1007 1340 0000 0010 0353 083  
BIC : TRPUFRP1

2, place Viala • 34060 Montpellier Cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30 • Fax : 04 67 52 77 93 • [contact@espaces-naturels.fr](mailto:contact@espaces-naturels.fr)

[www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)



# Annexe 18 : Export Sudoco



SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'Objectifs



Aurélien Tibaut | Déconnexion

ACTEURS • TERRITOIRES • ESPACES • NATURELS

Données du DOCOB

- Données générales
  - DOCOB
  - Structures
  - Liens utiles
- Habitats / Espèces
  - Habitats
  - Milieux
  - Espèces
- Objets du dooob
  - Objectifs développement durable
  - Objectifs opérationnels
  - Mesures
  - Indicateur

Données du DOCOB / DOCOB / showYear

Docob :

Site :

Année 2015

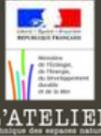
[Ajouter un item](#)

Mise en oeuvre du DOCOB

- Contrats
- Réalisation par mesure/contrat
- **Etat des actions**
- Partenaires/financeurs par réalisation
- Evénements par réalisation
- Suivi des indicateurs

Requêtes du DOCOB

- Requêtes prédefinies
- Construction d'une requête
- Requêtes enregistrées



	Code site	Site	Type d'action	Réalisation	Jours prévus	Jours réalisés												Total	
						Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 1-Signature Charte	2,00						0,50									0,50
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 3-Recherche de financements complémentaires	1,50	0,50	1,50	0,25												2,25
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 9-Information et conseil aux communes	1,00	0,37	1,12	1,37	0,25											3,12
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 3-Mettre en oeuvre Docob	5,00	1,50	1,50	0,87	0,50											4,37
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 1-Recensement bénéficiaire	3,00						0,50	0,62	1,00	1,12	0,25	0,87	0,87		5,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Participer aux réunions et événements des PNA	3,00										0,12				0,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Assurer une présence de terrain	2,00						0,25	0,25	0,12						0,62	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Organiser le Copil Annuel	3,00										0,25		3,87	0,50	4,62	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 5-Former et suivre les projets EIN2000	6,00						0,50	0,37		0,25	0,12	0,25			1,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 6-Réunion des opérateurs techniques	2,00						1,00					1,00			2,00	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Site internet	3,00	0,37	0,37												0,75	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Sensibilisation des scolaires	3,00	1,12		1,00	0,50	0,12									2,75	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 3-Sudoco	0,50	0,12	0,12	0,12	0,12										0,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 5-Information et suivi projet dans le cadre des EIN2000	3,00	1,37	0,75	0,25	0,37	0,12									2,87	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 7-Etude domaines vitaux	7,00		1,00	0,37	0,50	0,12									2,00	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Former et sensibiliser les acteurs du territoire	7,00						2,37	1,25	3,12	3,37	2,50	3,75	1,87		18,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Site internet	3,00						0,12	3,00	1,75	0,62	0,37		0,37		6,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Mettre en oeuvre et suivre DOcoob	7,00						0,75	0,75	0,62	6,12	1,12	0,62	0,25		10,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Rechercher des financements complémentaires	3,00						0,75	0,50	0,12	0,12	0,62				2,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 6-Participer à la vie de réseau	3,00						0,62	0,25		1,12	0,50	0,12			2,62	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 1-Recensement bénéficiaire	3,00	0,75	0,37	1,00	0,12										2,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 Etudes domaines vitaux	4,00						1,62	0,75		0,75	2,62	0,50	0,25		6,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Former et sensibiliser les acteurs du territoire	5,00	2,37	1,87	2,00	2,12	0,50									8,87	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Sensibilisation APN	4,00	0,37	0,25	0,37	0,12										1,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 3-Rapport d'activité	1,00	0,75		0,25	0,25										1,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 6-Vie de Réseau	1,00	0,50	2,37	1,50	0,62										5,00	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 1-Travail sur contrat	6,00						2,50	1,12	0,37	0,37	0,25	0,87	2,62		8,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Echanges avec autres animateurs	2,00							0,12	0,87	0,62	0,25	2,62	0,75		5,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Communiqué de presse	3,00						0,12				0,37				0,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Renseigner Sudoco	1,00						0,37	0,12							0,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Etablir la programmation financière	1,00						0,62	0,50			0,62	1,37	1,37		4,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Collecte de données naturalistes	1,00						0,25	0,25							0,50	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Communiqué de presse et article	1,00	0,12	0,12	0,37	0,25										0,87	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 1-Optimisation agri-environnementale	4,00	1,62		1,62	4,12										7,37	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Echanges avec autres animateurs	5,00	0,75	1,37	1,50	1,00	0,25									4,87	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Sensibilisation aux MAEC	3,00		0,25	0,75	1,12	0,25									2,37	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 3-Etablir la programmation financière	1,00	0,87		1,12	0,12										2,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 6-Relations avec les services de l'Etat	1,00	0,50	0,87	0,37	0,37										2,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 1-Signature Charte	3,00										0,12				0,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Participer aux réunions et événements des PNA	3,00						1,00								1,00	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 2-Lettre d'information	2,00													1,25	1,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 3-Etablir le rapport d'activité	2,00						0,37	0,12		0,12	0,12				0,25	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 5-Former et conseiller les collectivités	5,00						0,75	1,50	0,25	0,62	1,62	0,62	0,37		5,75	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-2 6-Relations avec les services de l'Etat	2,00						0,37	0,25				0,37	0,12		1,12	
FR9112004	DO-HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS	Animation/Gestion	2015-1 2-Réunion PNA	2,00														0,50	
Totalux					139,00	14,25	14,12	15,12	12,37	2,00	14,87	11,75	8,25	15,37	12,75	15,87	11,62	148,37	

[Retour liste](#)

## Annexe 19 : Compte rendu du Copil



### Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » COPIL Réunion du 30 novembre 2015 à Saint-Mathieu-de-Tréviéris **PROJET DE COMPTE-RENDU**

#### Etaient présents :

- M. BELIN, Maire du Triadou
- M. BORG, Saint-Guilhem-le-Désert
- Mme CHOUPI, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- M. COLOMBANI, Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Londres
- M. CONTRERAS, Fédération des chasseurs de l'Hérault
- M. DOUTREMEPUICH, Maire de Causse de la Selle et Président du Copil Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »
- Mme ELALOUF, DDTM de l'Hérault
- M. FABRE, Maire de Valflaunès
- Mme GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs de L-R
- M. GRAU, Maire d'Assas
- M. GROIZELEAU, UNICEM LR
- M. GUIZARD, ASA de Cécéles
- M. LACAZE, CEN LR
- Mme LAGACHERIE, CRPF
- Mme LAMANDE, DREAL LR
- Mme LELARGE, Cazevielle
- M. LLORENS, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- M. MAJUREL, Conseil Départemental
- M. METGE, ONF
- M. MICOLA, AVDAH, Chambre d'agriculture 34
- Mme PARROT, ONF
- M. PERETTI, DDTM de l'Hérault
- M. PONCE, CESML
- M. PUJOL, CDOS34, Groupement CD APN, CD Vol libre
- M. RAVAYROL, La Salsepareille
- M. RAYMOND, Maire de Montaud
- M. REY, LPO 34
- M. RIVIERE, Président Syndicat intercommunal du Massif du Monnier
- Mme SALLES, Montpellier Méditerranée Métropole
- M. SCHER, CEN LR
- M. SIMON, Maire de Puéchabon
- M. SCHOFER Peter, CD Randonnée pédestre
- Mme TEMPIER, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, présidente du Copil Natura 2000 « Pic Saint-Loup »
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

#### Etaient excusés :

- Mme BASSI, ONF Agence territoriale
- Mme BENE, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- M. CARCELLER, Maire de Montpeyroux et Président du Copil Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »
- Mme LE POMMELET, Symbo
- M. LORION, Commune de Teyran
- M. MARTINEZ, Maire de Sainte-Croix-de-Quintillargues
- M. MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault
- M. MOURGUES, Société Protection de la Nature
- M. PATRI, Hérault tourisme
- M. PITMAN, Groupement des Comités départementaux d'activité de pleine nature
- M. RIGAUD, Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

#### Ordre du Jour :

- 1- Bilan des actions menées en 2015
- 2- Présentation de l'étude sur le domaine vital des grands rapaces
- 3- Projet d'animation 2016
- 4- Questions diverses

Philippe Dautrempuich accueille les participants à ce comité de pilotage. Il présente les excuses de Messi Mesquida et Guiraud du Conseil départemental et de Monsieur Carceller, président du Copil du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault avec qui un travail important est mené car les deux sites Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » et « Gorges de l'Hérault » se superposent sur plus de 20 000 hectares.

Le président tient également à apporter des informations sur une réunion qui s'est tenue la semaine précédente sur les mesures agro-environnementales. Cette question est au cœur des enjeux Natura 2000 avec le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement sur nos territoires. Un travail important a été mené en ce qui concerne cette question et doit être poursuivi. Il sera présenté ici lors de ce Copil.

Philippe Dautrempuich termine son introduction en signalant que la question des financements est primordiale qu'une visibilité à long terme est nécessaire pour mettre efficacement Natura 2000 en œuvre. Si de nouvelles mesures seront annoncées en fin de réunion, il espère que les services de l'Etat pourront apporter des précisions sur les années futures. Il signale que la Commission européenne est en train d'évaluer la mise en œuvre de Natura 2000 et que les premiers résultats sont encourageants ; les conséquences économiques mesurent en milliards d'euros. Alors que de nombreuses personnes présentes à ce Copil participent à la mise en œuvre de Natura 2000 depuis 15 ans, les premiers résultats apparaissent enfin sur nos territoires.

Philippe Dautrempuich donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, l'animatrice du site, afin qu'elle présente les résultats de cette année sur le site Hautes Garrigues du Montpelliérais.

#### 1/ Bilan des actions menées en 2015

Aurélien Tibaut rappelle que lors de cette réunion ce sont les actions du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » qui sont identifiées mais que les actions qui sont menées conjointement lors de l'animation Natura 2000 « Pic Saint-Loup » et « Hautes Garrigues du Montpelliérais » seront aussi présentées. Après avoir rappelé les enjeux du site, le bilan des actions 2015 est proposé (voir présentation jointe).

La parole est ensuite donnée à Sylvain Micola de la Chambre d'Agriculture afin qu'il présente le travail mené en 2015 sur les questions agricoles. Afin que les agriculteurs s'engagent en mesures agro-environnementales un projet de territoire, un « projet agro-environnemental et climatique » a dû être déposé auprès des services de la Région, structure gestionnaire des fonds européens. Ce projet a été validé pour un an et un nouveau projet doit être déposé en fin d'année en intégrant des contraintes budgétaires importantes imposées par la Région. Sylvain Micola présente ensuite avec Aurélie Tibaut le bilan des MAE de 2015 sur le territoire du site Natura 2000.

Les services de l'Etat s'interrogent sur la mise en œuvre d'une mesure en particulier : la mesure « système herbager et pastoral ». Il est rappelé que cette mesure peut être mise en œuvre sur les sites Natura 2000 car elle répond aux enjeux prioritaires des sites Natura 2000 de ce territoire « le maintien des milieux ouverts ».

Hubert Borg demande des précisions sur les agriculteurs qui ont bénéficié des MAEC : montant des aides et leur nom. Aurélie Tibaut rappelle que ces données sont confidentielles et que c'est pour cette raison qu'aucune carte n'est présentée qui identifie clairement les agriculteurs. L'élu de Saint-Guilhem-le-Désert signale son désaccord avec cette méthode.

Les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture précisent que cette confidentialité est réglementaire tant qu'il n'y a pas eu de changement de législation auprès du ministère de l'Agriculture qui est en charge de ce dossier.

Véronique Tempier signale que ces informations sont connues à l'échelle des communes, en fonction des enjeux Natura 2000, et que ces deux informations répondent à la réglementation et sont suffisantes dans le cadre de l'animation Natura 2000.

En conclusion de ce débat, Philippe Dautrempuich souhaite rappeler que si les MAE sont un outil de la mise en œuvre de Natura 2000, ce sont des personnes privées qui s'y engagent et que la réglementation doit être respectée. Il est proposé, si cela est possible et après vérification auprès des services de la Chambre d'agriculture et de la DRAAF, de réaliser pour la prochaine réunion de Copil des cartes du territoire engagé en MAE, par communes, sans viser les éleveurs précisément.

Hubert Borg s'interroge aussi sur la tenue du Critérium des Cévennes en zone Natura 2000 alors que d'autres actions sont parfois interdites comme un débroussaillage demandé par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

Philippe Dautrempuich rappelle que de nombreux projets et manifestations, comme le Critérium des Cévennes, sont soumis à autorisation du Préfet et doit inclure une évaluation des incidences Natura 2000. Cette course automobile qui se déroule sur les routes goudronnées a répondu à ces critères et a donc été autorisée par les services de l'Etat.

Aurélien Tibaut signale que de nombreux projets doivent comporter une évaluation des incidences mais que tous ces projets ne sont pas toujours soumis aux animateurs Natura 2000 ; concernant le projet de débroussaillage de la commune, elle n'en a pas entendu parler. Les services de la DDTM qui instruisent les dossiers de ce type en lien avec Natura 2000 précisent qu'ils n'en ont pas non plus eu connaissance et proposent à l'élu de transmettre le dossier afin qu'ils puissent s'en informer.

Robert Contreras prend la parole pour préciser le travail qui a été mené sur la Charte Natura 2000 avec les chasseurs. Il souhaite profiter de cette réunion pour remercier Didier Kruger, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon d'être venu assister à la signature de la charte Natura 2000 en juin 2015 lors du Salon de la Chasse de Saint-Gély-du-Fesc.

## **2/ Présentation de l'étude sur le domaine vital des Grands rapaces**

La parole est ensuite donnée à Olivier Scher afin qu'il présente l'étude qui a été lancée cette année sur le domaine vital des grands rapaces (voir présentation jointe). Les résultats ne seront réellement connus que d'ici trois ans après analyse des données collectées.

Une question est posée sur les premiers résultats et les éventuelles interactions entre le couple d'Aigle Royal du site et les Aigle de Bonelli. Il est rappelé que cette étude a été menée, en partie, dans cet objectif ; révéler ou non la présence d'interaction entre ces deux espèces. Aujourd'hui les résultats ne sont pas assez nombreux pour donner une réponse.

Hubert Borg demande d'avoir la possibilité de consulter ces données comme elles peuvent l'être pour d'autres espèces protégées. Alain Ravayrol, en tant que bagueur et de ce fait autorisé par le ministère à manipuler les oiseaux, précise que les données d'équipement de grands rapaces ne sont accessibles que pour les vautours car les équipements se font dans le cadre de programmes spécifiques. Pour les Aigles Royal et de Bonelli, ces données sont confidentielles et ne peuvent être transmises brutes.

Une question porte sur le travail qui sera mené après l'étude, sur la dangerosité des lignes électriques. Olivier Scher précise que ce travail a déjà commencé avec la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres et que cette étude permettra d'identifier les secteurs les plus prioritaires.

## **3/ Projet d'animation 2016**

Aurélié Tibaut présente les projets d'action et le budget prévisionnel pour l'année 2016. Comme évoqué par Philippe Doutremepuich en introduction, pour cette nouvelle année, l'animation Natura 2000 sera financée intégralement par l'Europe et la France alors qu'elle ne l'était qu'à 80 % auparavant (20 % à la charge des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale). Aucune question n'est posée sur ce point.

## **4/ Questions d'actualités**

Philippe Doutremepuich demande aux services de l'Etat des informations concernant l'extension du site qui a été votée par le Comité de pilotage il y a deux ans. Nathalie Lamande précise que le dossier est bien arrivé à la DREAL mais que beaucoup de sites sont en cours de modification de périmètres et que les services de l'Etat ont pris du retard dans l'instruction des dossiers.

Aurélié Tibaut demande des précisions sur les études qui doivent être lancées en début d'année 2016 et le calendrier d'instruction des demandes de subventions de ces études. Les services de l'Etat ont conscience de ce souci de calendrier et sont en cours de discussion avec les services du Conseil régional.

Hubert Borg souhaite savoir si des contacts ont été pris avec les services de l'armée concernant les vols stationnaires ou les vols à basse altitude. Il est rappelé que des contacts existent entre l'aviation civile et l'armée et les différents acteurs du territoire. David Lacaze signale que ce sont les vols répétés et à basse altitude qui peuvent perturber la quiétude des oiseaux, ce qui ne correspond pas forcément aux manœuvres militaires réalisées sur notre territoire.

Philippe Doutremepuich remercie les participants à cette réunion, les différents acteurs du territoire et agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales qui se sont déplacés.

La séance est levée à 20h30.

Pièce jointe :  
Diaporama de la présentation de la CCGPSL  
Diaporama de la présentation du Conservatoire des Espaces Naturels

## Veille environnementale

### Annexe 20 : Tableau suivi EIN2000

**Tableau de suivi des informations transmises dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000**

N° et nom(s) du(es) site(s) Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérans FR 9112044 et Pic Saint-Loup FR9101983

Nom de la structure animatrice : CCGPSL

	Date de réception demande information	Date fourniture information	Type de projet	Nom du pétitionnaire	Site(s) N2000 majoritairement concerné(s)	Commune(s) majoritairement concernée(s)	Lieu-dit (1)	Documents transmis (2)
0	07/01/2015	08/01/2015	Course pédestre	Sauta roc	HGM	Saint Guilhem le désert		Doc de l'EIN2000
1	mi janvier	mi janvier	PLU avec photovoltaïque	BE (via Rahaële Meignen)	HGM	Saint Privat		Cartes et rappel de l'interdiction de mettre du photovoltaïque dans le DV du Bonelli
2	début janvier	début janvier	Course VTT St Bau	M. SIMAO	HGM	St Bauzille		RDV pour vérifier carte
3	27/01/2015	28/01/2015	Course VTT Jacou	Sylvain Ribeyre	HGM	Assas/Teyran		Doc EIN2000
4	11/02/2015	11/02/2015	Course VTT Jacou	Sylvain Ribeyre	HGM	St Mathieu		Info mail sur propriétaire
5	11/02/2015	11/02/2015	Trail St Bauzille	Interne service R. Clarac	HGM	St Bauzille		Info collègue sur enjeu pour éviter circuit trail
6	26/02/2015	26/02/2015 et 03/03/2015	VTT Montaud	GRIMAL Jean François	HGM	Montaud	Rallye du printemps	Doc EIN2000
7	11/03/2015	16/03/2015	VTT Ste Croix	Bruno BERTRAND	HGM	Ste Croix de Quintillargues	Course quintillius	Carte
8	22/04/2015	22/04/2015	VTT Pic St Loup	Pierre Henry	HGM et PSL	Cazevielle, st Jean de C, St Mathieu		
9	22/04/2015	22/04/2015	Photovoltaïque	Céline Rigole (BE ECTARE)	HGM	St Privat		
10	19/04/2015	23/04/2015	Escalade	CD Escalade	HGM	St Jean de B.		Carte

11	18/06/2015	22/06/2015	Baptême hélicoptère	Fly for you	HGM	St Guilhem	Gorges de l'Hérault	Transmission info + mail
12	18/06/2015	30/06/2015	Chemin de randonnée	CCVH	HGM	St Guilhem	Combe de Brunant	mail
13	23/07/2015	23/07/2015	Semi marathon des vendanges	DDTM et MJC Teyran	HGM	Teyran		
14	29/10/2015	29/10/2015	Course secteur Galargue/Buzignargues	Claude Gayraud	HGM	Galargues/Buzignargues		Téléphone et carte par mail
15	02/11/2015	03/11/2015	Données PLU Cazevielle/St Martin	Cercis Karine FAURE	HGM et PSL	Cazevielle et St Martin		Téléphone et mail
16	27/11/2015	30/11/2015	Plan de gestion St Drézéry	ONF	HGM	Montaud		

(1) : lieu-dit à renseigner dans le cas de projets ponctuels

(2) : ne pas fournir de données modifiables SIG au demandeur

Tableau à renseigner et à joindre en annexe du rapport d'activités annuel

A transmettre tous les trimestre ou semestres au chargé de mission DDTM 34

Possibilité d'amender le tableau en fonction des spécificités

## Annexe 21 : Note sur l'acquisition foncière du ravin des Arcs



### Note de synthèse Ravin des Arcs

Contact :  
Aurélie TIBAUT, [natura2000@ccgpsl.fr](mailto:natura2000@ccgpsl.fr), 04 67 55 87 25

#### Historique du dossier

En 2013, la CCGPSL a délibéré pour que des demandes de subvention soient effectuées afin d'acquérir 154 hectares au Ravin des Arcs pour un total de 236 000 €, site à fort enjeu en terme de biodiversité (deux sites N2000, un arrêté de protection de biotope)

- L'agence de l'Eau a accordé à la CCGPSL une subvention de 85 437 € jusqu'au 20 mars 2016.
- Le CG34 s'est positionné en 2014 à hauteur de 40 000 €; afin de finaliser cet accord de subvention une promesse d'achat devait être transmise. Cette subvention n'a donc pas été officialisée.

A l'automne 2014, les élus de la CCGPSL n'ont pas souhaité s'engager à hauteur de 80 000 € dans cette acquisition (sans compter les aménagements nécessaires par la suite).

Ayant connaissance de ce dossier, le CEN LR a dans un premier temps accompagné la CCGPSL sur ce projet. Voyant la nouvelle position des élus, le CEN LR a proposé d'acquérir le ravin des Arcs à la place de la CCGPSL.

#### Pour acquérir ces parcelles, plusieurs pistes sont évoquées :

1. Le CEN LR s'appuierait sur son fond de dotation. Créé en décembre 2011, il peut recevoir et gérer les biens de valeur mobilière ou immobilière qui leur sont cédés, dans un objectif d'intérêt général, et a pour but de :
  - Protéger et gérer les sites, les paysages et les milieux naturels
  - Assurer l'acquisition et le portage du foncier
  - Garantir l'inaliénabilité des biens fonciers à forte valeur en biodiversité
2. Le CEN LR pourrait répondre à des besoins en mesures compensatoires de grands projets d'aménagement actuel : installation de carrières, prolongement du LIEN...
  - *Les discussions sur les mesures compensatoires du LIEN sont en cours (Contact pris entre le CEN LR et le CG34)*
  - *Des demandes auprès des services de la DDTM sur d'autres projets d'aménagements ont été effectuées*
3. Le CEN LR pourrait, peut-être, bénéficier des subventions déjà accordées à la CCGPSL dans le cadre de cette acquisition
  - *L'agence de l'eau a été contactée ; leur réponse devrait parvenir prochainement*
  - *Le CG34 est dans l'attente des élections, il ne peut pas se prononcer aujourd'hui*

#### Actions à entreprendre :

1. Délibération de la CCGPSL pour montrer appui politique du projet
2. Rédaction d'un courrier co-signé CEN LR et CCGPSL pour montrer aux services de l'Etat la volonté de mener conjointement ce projet même si aucun moyen financier ne peut être mis en œuvre par la CCGPSL pour l'acquisition en elle-même
3. Mener réflexion sur la place de la CCGPSL dans les aménagements futurs (appui technique ? appui financier ?)

## Annexe 22 : Note sur les financements Natura 2000



### Note de synthèse Sur les financements Natura 2000

A l'attention de M. PIETRASANTRA et M. GIORDANO,  
Suite à notre rendez-vous ce vendredi 20 février 2015, nous avons le plaisir de vous adresser une note concernant plus particulièrement le financement Natura 2000 en LR.

#### Natura 2000 en Languedoc Roussillon

30 % du territoire régional classé en site Natura 2000.

Une commune sur deux est dans un site Natura 2000.

140 sites Natura 2000 en Région dont 104 avec un docob validé et animé en 2014. Au début de l'ancienne programmation du FEADER aucun site Natura 2000 n'avait un docob validé et animé.

En 2014, 104 sont en phase « animation ».

#### Le financement de l'animation Natura 2000 en LR

##### 1- Montant de l'enveloppe affectée à la démarche Natura2000

Les collectivités territoriales se sont engagées dans Natura 2000, embauchant des chargés de mission grâce au soutien financier de l'Etat (40%) et de l'Europe (40%). Ces emplois créés en milieu rural apportent une ingénierie territoriale auprès des territoires permettant entre autres de développer de nombreuses actions et faciliter l'appropriation des enjeux environnementaux auprès des différents publics (agriculteurs, industriels, chasseurs, associations, élus,...). Avec la nouvelle programmation des fonds européens et le changement d'autorité de gestion, la Région a, à sa charge, la gestion financière de la démarche Natura2000. Voici quelques éléments chiffrés qui doivent vous permettre de comprendre nos inquiétudes :

	Total (Etat et Feader)	Moyenne/an	Nombre de sites animés
<b>Ancienne programmation 2007-2013</b>			
Animation des sites N2000 sur l'année 2013	2 millions d'€	2 millions/an	138
<b>Nouvelle programmation 2014-2020</b>			
Estimation par les services de l'Etat pour l'animation des sites N2000	14.5 millions d'€	2.5 millions/an	140
Budget actuel proposé par la Région pour l'animation et contrats	8 millions d'€	1.3 millions/an	140

A ce jour, le PDR LR prévoit donc un budget nettement insuffisant pour l'animation Natura 2000. A l'automne, des présidents de Copil se sont mobilisés en adressant un courrier à la Région. La Région a proposé d'augmenter l'enveloppe de l'animation de 1.5 millions d'euros mais à notre connaissance aujourd'hui cette augmentation d'enveloppe n'a pas été officialisée.

##### 2- Modalités de financement de la démarche Natura 2000

L'animation des sites Natura 2000 est un travail d'animation territoriale qui s'inscrit dans le temps. La plus value apportée par ces emplois locaux n'est plus à prouver. Or, dans les derniers échanges avec la Région (réunion régionale Natura 2000 du 5 novembre 2014), il semblerait que dès 2015 le financement de l'animation Natura 2000 en LR passe par un appel à projets. En effet, ces dernières années, les collectivités engagées dans cette démarche ont vu le dispositif évoluer : mise en œuvre d'une réglementation propre à Natura 2000 (les évaluations d'incidences) alors que la France défendait jusqu'alors une démarche contractuelle, la non compensation de la TFPNB auprès des collectivités pour les parcelles engagées en contrats N2000 ou dans les Chartes N2000, les incertitudes quant aux financements,... Afin de pérenniser l'important travail mené par les chargés de mission et grâce aux élus, nous insistons sur la nécessité de poursuivre le financement de la démarche à la hauteur des besoins évalués et selon des modalités qui garantiraient la continuité de l'animation sur les sites et donc les emplois et l'appropriation par le territoire des enjeux environnementaux.

### Modalités de financement de l'animation d'un site N2000

Mesure 323A du PDRH

Financement à hauteur de 80% du poste de chargé(e) de mission Natura 2000

Emplois concentrés dans les territoires ruraux

Demande de subvention annuelle déposée auprès de la DDT(M) référente

Dépenses éligibles		Coût réel	Subvention Etat (40%)	Subvention Europe (40%)	Autofinancement maître d'ouvrage (20%)
Salaires et charges patronales du chargé de mission pour : sensibilisation, communication, lien avec service de l'Etat, mise en œuvre des contrats, veille environnementale,..... (équivalent 1 ETP/an)		46200	18 480	18 480	9 240 (structure animatrice du Docob)
Exemples d'actions complémentaires pouvant être inclus dans ce type de subvention	Prestation de service (Impression et diffusion de lettre d'information)	2350	940	940	470
	Frais professionnels	680	272	272	136

D'autres actions peuvent bénéficier d'aides spécifiques :

- les contrats Natura 2000 dont l'objectif est l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces. Ces actions font l'objet de demande de financement à part. Les contrats permettent aux acteurs du territoire de s'engager dans des actions de préservation de la biodiversité et s'approprier cette démarche.

- des études, suivis d'espèces

Cependant, sans animation permanente et continue, ces engagements seront de moins en moins importants, remettant en cause les engagements pris par la France dans le maintien dans un bon état des écosystèmes désignés.

## **Annexe 23 : Calendrier des réunions justifiant la vie de réseau**

Mercredi 4 février, CEN-LR Montpellier :

Réunion de travail sur les actions menées par le CEN LR sur le territoire de la CCGPSL (en particulier projet d'acquisition foncière du Ravin des Arcs)

Jeudi 5 février, Réseau gestionnaire d'espaces naturels, Peyriac de mer (11) :

Assemblée générale du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels

Mardi 31 mars, Copil Mil'ouv, Florac :

Comité de pilotage du programme life « milieux ouverts »

Mardi 16 juin, PNA Aigle de Bonelli, Salon de Provence :

Réunion gestionnaire Aigle de Bonelli

Vendredi 26 juin, Réunion départementale N2000, Villeveyrac

Vendredi 25 septembre, Protection de la nature par le droit pénal, Montpellier

Colloque organisé par l'UICN

# Etudes

## Annexe 24 : Photographies de l'équipement de l'Aigle Royal de Saint-Guilhem le Désert



## Annexe 25 : Photographies de l'équipement des Aigles de Bonelli



Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup  
Hôtel de la communauté  
25 Allée de l'Espérance  
34270 MONTPELLIER